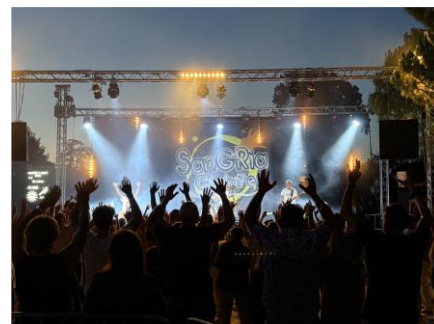


# Rapport d'orientations budgétaires 2026



**Ville de Ribérac**  
avril 2026



# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Le contexte macro-économique en 2026</b> .....	<b>3</b>
A. Le contexte international marqué par des incertitudes persistantes .....	3
B. Le contexte national et le projet de loi de finance 2026 .....	3
C. Le contexte local .....	5
<b>II. L'analyse financière de la commune : rétrospectives 2025</b> .....	<b>6</b>
A. Les résultats de l'exercice 2025.....	6
B. La section de fonctionnement .....	9
1. Les recettes de fonctionnement .....	9
2. Les dépenses de fonctionnement.....	11
C. La section d'investissement .....	14
1. La capacité d'autofinancement.....	14
2. Endettement .....	15
3. Les recettes d'investissement .....	18
4. Les dépenses d'investissement.....	20
D. Les budgets annexes .....	22
1. Le budget annexe Cinéma.....	22
2. Le budget annexe Abattoir.....	22
3. Le budget annexe Camping.....	23
4. Le budget annexe Régie culturelle.....	24
5. Le budget annexe Assainissement .....	24
E. Bilan des projets inscrits dans la convention ORT .....	25
<b>III. Les trajectoires budgétaires de la Ville de Ribérac pour 2026 – prospectives</b> .....	<b>31</b>
A. La section de fonctionnement .....	31
1. Les recettes de fonctionnement .....	31
2. Les dépenses de fonctionnement .....	32
B. La section d'investissement .....	34
1. Les recettes d'investissement .....	34
2. Les dépenses d'investissement.....	34
C. La gestion de la dette.....	35
D. Les budgets annexes .....	36
E. Les projets d'investissements programmés en 2026 .....	37
1. La poursuite de la réhabilitation du gymnase municipal en complexe sportif multisports .....	37
2. La poursuite des travaux pour moderniser le parc d'éclairage public .....	38
3. Les travaux de restauration des intérieurs de la Collégiale Notre-Dame.....	38
4. La réfection de l'église Notre-Dame de la Paix .....	39
5. Le programme d'assainissement collectif .....	39
6. La rénovation du cinéma municipal.....	41
7. Les travaux et autres investissements .....	42

# Préambule

Depuis l'adoption de la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) **en date du 6 février 1992, les collectivités sont tenues d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**. Cette étape est devenue obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités comptant plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a apporté des modifications aux articles L2312-1 et L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en imposant le vote d'une délibération prenant acte du DOB.

**Cette initiative avait pour objectif d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, de renforcer l'information des administrés et d'accroître la responsabilité financière des collectivités territoriales dépassant les 3 500 habitants.**

Le DOB constitue une étape importante dans la procédure budgétaire des collectivités, contribuant à informer les élus en lançant les discussions sur les priorités et les évolutions prévues dans la situation financière de la collectivité avant le vote du Budget Primitif.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- Présenter le contexte dans lequel la collectivité évoluera au cours de l'exercice ;
- Informer sur la situation financière et organisationnelle ;
- Engager des discussions sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce Débat repose **sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** élaboré au préalable par la collectivité, lequel expose :

Les orientations budgétaires, comprenant les prévisions d'évolution des dépenses et des recettes. Il précise les hypothèses de changement retenues, notamment en ce qui concerne les concours financiers, la fiscalité, la tarification, les subventions, ainsi que les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) auquel elle est affiliée.

Les engagements pluriannuels envisagés, englobant la programmation des investissements avec une estimation des recettes et des dépenses.

La structure et la gestion de la dette contractée, ainsi que les perspectives pour le projet de budget, en détaillant le profil de dette visé pour l'exercice.

La tenue du DOB est officialisée par une délibération de l'assemblée délibérante, et son contenu est consigné dans un compte-rendu de séance, conformément à la procédure suivie pour l'ensemble des délibérations. Toutefois, il est important de souligner que le DOB n'a pas de caractère décisionnel.

En conclusion, le ROB doit être transmis aux communes membres et à l'EPCI (pour les communes) et rendu accessible au public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

# I. Le contexte macro-économique en 2026

## A. Le contexte international marqué par des incertitudes persistantes

L'année 2026 s'inscrit dans un environnement économique international encore fragile, avec notamment l'accumulation de chocs majeurs : crises sanitaires, tensions géopolitiques, crises énergétiques et aléas climatiques rendant les perspectives économiques incertaines.

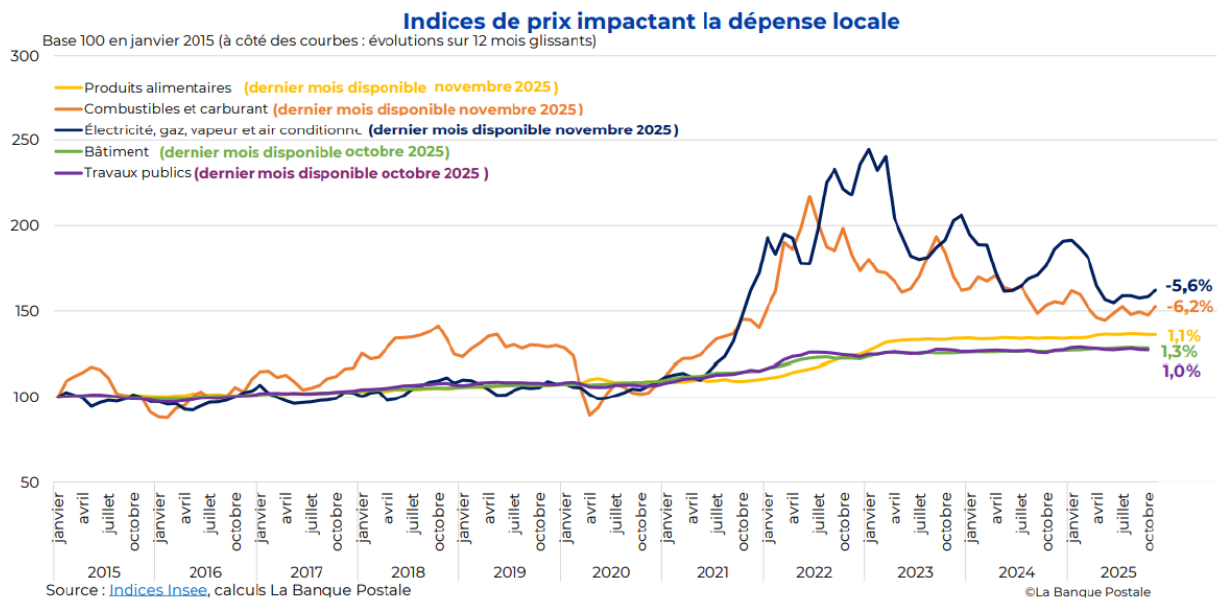
Le conflit déclenché par l'invasion russe en Ukraine en 2022 continue d'avoir des répercussions sur les marchés énergétiques et les chaînes d'approvisionnement. Les prix de l'énergie, bien qu'ils aient diminué par rapport aux pics observés en 2022 et 2023, restent élevés. Les tensions au Moyen-Orient, notamment le conflit impliquant l'Iran, pourraient également entraîner des répercussions sur les marchés énergétiques internationaux et provoquer des fluctuations des prix du pétrole et du gaz.

La hausse des taux d'intérêt décidée par les principales banques centrales a un impact sur l'investissement et le financement des acteurs économiques, y compris celui des collectivités territoriales.

## B. Le contexte national et le projet de loi de finance 2026

Au niveau national, l'économie française évolue dans un environnement marqué par une croissance modérée et un niveau d'endettement public élevé. Selon les prévisions de la Banque de France, la croissance économique resterait modérée dans les prochaines années et le Produit Intérieur Brut (PIB) avoisinerait les 1 % en 2026.

L'inflation, qui avait atteint un niveau élevé en 2022 et 2023, tend progressivement à ralentir sous l'effet des politiques monétaires et du repli relatif des prix de l'énergie. Toutefois, certains secteurs, notamment l'alimentation et certains services, continuent de connaître des hausses de prix. Selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation devrait progresser de +1,3 % en 2026.



Source = <https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2026/dob-en-instantane-edition-speciale-2026.pdf>

### *Loi de finances 2026 : les mesures relatives aux collectivités territoriales*

Le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas été adopté par le Parlement avant le 31 décembre 2025. Comme l'année précédente, le Gouvernement a dû recourir à une procédure exceptionnelle en instaurant une « loi spéciale » le 23 décembre 2025, conformément à l'article 47 de la Constitution et à l'article 45 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

Le texte définitif du projet de loi de finances a finalement été adopté le 19 février 2026. Cette situation a généré une période d'incertitude pour les collectivités territoriales, notamment dans l'élaboration des orientations financières et la préparation du budget primitif.

### **Principales mesures du PLF**

#### ➤ **Effort financier demandé aux collectivités**

Un effort global de 2 milliards d'euros est demandé aux collectivités territoriales dans le cadre du redressement des finances publiques et de maîtrise du déficit public. Ce phénomène renforce la nécessité d'une gestion maîtrisée des dépenses.

#### ➤ **Dotations globales de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à 27,406 milliards d'euros au niveau national, en légère hausse par rapport à 2025.

La minoration des variables d'ajustement se poursuit en 2026. Pour le bloc communal, cette minoration repose principalement sur :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), à hauteur de 318 millions d'euros ;
- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), à hauteur de 50 millions d'euros.

#### ➤ **Dotations et subventions d'investissement**

Le projet initial de création d'un **fonds d'investissement pour les territoires** (FIT) regroupant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de la politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) n'a finalement pas été retenue. Les dispositifs existants sont donc maintenus. La DETR est reconduite tandis que la DSIL connaît une baisse de 200 millions d'euros.

Concernant le **Fonds Vert**, une baisse de 16 % est prévue (enveloppe d'1,9 milliard d'euros). Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets liés à la transition écologique, à la rénovation énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

La participation de l'Etat au financement du poste de chef de projet dans le cadre du **programme « Petites Villes de Demain »** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. Cependant, des incertitudes existent sur la pérennité de ce financement au-delà de 2026.

#### ➤ **Assouplissement des règles de taux**

La suppression du mécanisme de liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux de la taxe foncière constitue une évolution notable pour les communes.

Désormais, les communes peuvent augmenter le taux applicable aux résidences secondaires sans que cette hausse n'entraîne automatiquement une augmentation de la taxe foncière. Cette mesure offre une marge de manœuvre fiscale supplémentaire, notamment pour les territoires confrontés à une forte proportion de résidences secondaires ou à des tensions sur le marché du logement.

## C. Le contexte local

### *La population*

La diminution de la population a un impact direct sur les recettes de la collectivité, notamment sur les dotations de l'Etat (cf. baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat).

### *Le budget de la commune*

Depuis 2020, la gestion budgétaire a été impactée par plusieurs événements exceptionnels, notamment la crise sanitaire liée au COVID-19 et les conséquences de la tempête de grêle qui ont nécessité des dépenses importantes de réparation et de reconstruction.

Parmi les principaux faits marquants de l'année 2025 figurent les dépenses engagées dans la création du complexe sportif multisports dont les travaux s'achèveront à l'été 2026.

Les opérations de reconstructions et de remise en état liées à la tempête de grêle se sont poursuivies tout au long de l'année. La commune a également trouvé un ultime accord avec l'assurance (SMACL) pour bénéficier des dernières indemnisations.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Ribérac est inscrite dans le réseau d'alerte de la Préfecture de Dordogne, avec le triple objectif de déceler de façon préventive les difficultés financières de la Ville, pour le cas échéant, sensibiliser au plus tôt les élus afin de leur permettre une mise en œuvre rapide de mesures de redressement.

Une réunion annuelle en Préfecture est organisée à l'initiative de celle-ci et en présence de Monsieur le secrétaire général, et en 2025 comme en 2024, il a été relevé l'effort effectué pour sortir la commune d'une situation financière délicate en maîtrisant les dépenses réelles de fonctionnement. La capacité d'autofinancement brute est en nette progression par rapport aux années précédentes et la CAF nette est positive pour la deuxième année consécutive ce qui traduit une stabilisation financière.

### *Le projet Petite Ville de Demain (PVD)*

La commune s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) jusqu'à la fin du mandat municipal de 2026. Ce dispositif vise à soutenir la revitalisation du territoire à travers des projets portés par la commune, l'intercommunalité, des bailleurs sociaux ou encore des acteurs privés.

Ces actions bénéficient de financements de partenaires : l'Europe, l'État, la Banque des Territoires, l'ADEME, l'Anah, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne ainsi que d'autres partenaires institutionnels.

La prolongation du dispositif décidé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) jusqu'au 31 décembre 2026, avec une convention jusqu'au 31 mars 2028, permettra d'assurer la continuité des opérations engagées et de poursuivre la dynamique de revitalisation.

## II. L'analyse financière de la commune : rétrospectives 2025

### A. Les résultats de l'exercice 2025

En 2026, les comptes administratifs et comptes de gestion sur la gestion 2025 sont remplacés par le compte financier unique (CFU) qui regroupe la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public.

<b>COMMUNE</b>		<b>200</b>			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	4 905 607,10	8 202 290,83	3 296 683,73	1 274 936,76	4 571 620,49
I	3 576 559,01	1 591 012,93	-1 985 546,08	817 243,91	-1 168 302,17
<b>F+I</b>			<b>1 311 137,65</b>	<b>2 092 180,67</b>	<b>3 403 318,32</b>

Restes à réaliser 2025

D	3 447 914,02
R	2 546 513,80
T	-901 400,22

**Résultat d'investissement + RAR -2 069 702,39**

#### Affectation des résultats 2025

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement (002)		2 501 918,10	
Investissement (001)	1 168 302,17		2 069 702,39

### ASSAINISSEMENT 203

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	221 292,19	382 763,40	161 471,21	61 273,87	222 745,08
I	404 391,80	543 770,84	139 379,04	-187 874,75	-48 495,71
<b>F+I</b>			<b>300 850,25</b>	<b>-126 600,88</b>	<b>174 249,37</b>

Restes à réaliser 2025

D	147 206,39
R	40 479,60
T	-106 726,79

**Résultat d'investissement + RAR -155 222,50**

#### Affectation des résultats 2025

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement (002)		67 522,58	
Investissement (001)	48 495,71		155 222,50

**CINÉMA 207**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	226 023,54	172 161,14	-53 862,40	44 746,10	-9 116,30
I	8 841,23	11 323,89	2 482,66	1 612,02	4 094,68
<b>F+I</b>			<b>-51 379,74</b>	<b>46 358,12</b>	<b>-5 021,62</b>

Restes à réaliser 2025

D	6 668,70
R	0,00
T	-6 668,70

**Résultat d'investissement + RAR -2 574,02**

**Affectation des résultats 2025**

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement (002)	9116,30		
Investissement (001)		4 094,68	

**ABATTOIR 205**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	114 322,18	112 812,86	-1 509,32	4 690,39	3 181,07
I	45 276,72	70 280,68	25 003,96	45 828,09	70 832,05
<b>F+I</b>			<b>23 494,64</b>	<b>50 518,48</b>	<b>74 013,12</b>

Restes à réaliser 2025

D	0,00
R	0,00
T	0,00

**Résultat d'investissement + RAR 70 832,05**

**Affectation des résultats 2025**

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement (002)		3 181,07	
Investissement (001)		70 832,05	

**RÉGIE CULTURELLE 206**

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	181 601,60	221 794,79	40 193,19	70,21	40 263,40
I	24 792,06	1 733,01	-23 059,05	29 016,43	5 957,38
<b>F+I</b>			<b>17 134,14</b>	<b>29 086,64</b>	<b>46 220,78</b>

Restes à réaliser 2025

D	5 561,96
R	0,00
T	-5 561,96

**Résultat d'investissement + RAR 395,42**

**Affectation des résultats 2025**

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement (002)		40 263,40	
Investissement (001)		5 957,38	

<b>CAMPING</b>	<b>209</b>
----------------	------------

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	4 435,11	4 985,96	550,85	8 750,44	9 301,29
I	140,00	386,00	246,00	1 038,00	1 284,00
<b>F+I</b>			<b>796,85</b>	<b>9 788,44</b>	<b>10 585,29</b>

Restes à réaliser 2025

D	0,00
R	0,00
T	0,00

<b>Résultat d'investissement + RAR</b>	<b>1 284,00</b>
--	-----------------

<b>Affectation des résultats 2025</b>
---------------------------------------

	Dépenses	Recettes	Recettes (1068)
Fonctionnement (002)		9 301,29	
Investissement (001)		1 284,00	

<b>CONSOLIDÉ</b>
------------------

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	5 653 281,72	9 096 808,98	3 443 527,26	1 394 467,77	4 837 995,03
I	4 060 000,82	2 218 507,35	-1 841 493,47	706 863,70	-1 134 629,77
<b>F+I</b>			<b>1 602 033,79</b>	<b>2 101 331,47</b>	<b>3 703 365,26</b>

Restes à réaliser 2025

D	3 607 351,07
R	2 586 993,40
T	-1 020 357,67

<b>Résultat d'investissement + RAR</b>	<b>-2 154 987,44</b>
--	----------------------

### Les résultats budgétaires 2025

Les résultats budgétaires 2025 du budget principal confirment une amélioration de la situation financière de la commune avec un excédent de fonctionnement important permettant de dégager un résultat reporté en 2026 élevé. Rappelons qu'en 2024, le résultat reporté était de 0 €.

Toutefois, compte tenu de la conjoncture actuelle, les efforts d'économies ne pourront pas perdurer notamment en matière de ressources humaines. En effet, les emplois PEC ont disparu, mais les postes sont indispensables et ont donc été modifiés en emplois pérennes, un Directeur Général des services devra également être recruté...

Le résultat consolidé de la section de fonctionnement est positif et suffit largement à couvrir le déficit d'investissement et les restes à réalisés (RAR).

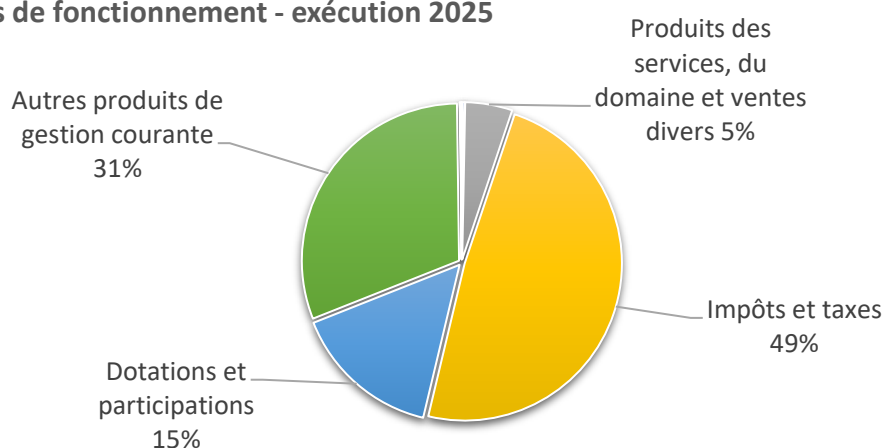
Ces résultats montrent que la situation financière de la ville continue de s'améliorer, mais la vigilance reste de mise.

## B. La section de fonctionnement

### 1. Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement Recettes		BUDGET 2025		
ARTICLE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	% de réalisation
C002	Résultat reporté ou anticipé	1 274 936,76	-	
C013	Atténuations de charges	9 000,00	24 352,49	270,58%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	546,00	100,00%
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	384 000,00	397 313,25	103,47%
C73	Impôts et taxes	3 921 692,00	3 984 529,23	101,60%
C74	Dotations et participations	1 241 188,00	1 252 071,37	100,88%
C75	Autres produits de gestion courante	2 515 056,00	2 525 969,49	100,43%
C76	Produits financiers	50,00	76,25	152,50%
C77	Produits exceptionnels	-	17 110,29	
C78	Reprises sur amortissements et provisions	-	322,46	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 346 468,76</b>	<b>8 202 290,83</b>	<b>87,76%</b>

#### Recettes de fonctionnement - exécution 2025



#### Rétrospective des recettes de fonctionnement 2022/2025

Fonctionnement Recettes		BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution 2023/2022	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024	%
ARTICLE	LIBELLÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ				
013	Atténuation de charges	14 548,83	14 423,93	81 006,33	24 352,49	-124,90	66 582,40	-56 653,84	-69,94%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	446,00	446,00	306 233,57	546,00	0,00	305 787,57	-305 687,57	-99,82%
70	Produits des services	367 802,28	375 700,73	430 065,03	397 313,25	7 898,45	54 364,30	-32 751,78	-7,62%
73	Impôts & taxes	3 682 202,48	3 848 487,64	3 934 182,79	3 984 529,23	166 285,16	85 695,15	50 346,44	1,28%
74	Dotations & participations	1 099 694,56	1 245 471,34	1 408 046,06	1 252 071,37	145 776,78	162 574,72	-155 974,69	-11,08%
75	Autres produits de gestion courante	65 108,08	51 234,25	1 374 023,52	2 525 969,49	-13 873,83	1 322 789,27	1 151 945,97	83,84%
76	Produits financiers	37,11	59,65	82,26	76,25	22,54	22,61	-6,01	-7,31%
77	Produits exceptionnels	3 454 066,28	-452 859,93	241 986,83	17 110,29	-3 906 926,21	694 846,76	-224 876,54	-92,93%
78	Reprises sur amortissements et provisions	35 000,00	10 000,00	1 790,00	322,46	-25 000,00	-8 210,00	-1 467,54	-81,99%
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 718 905,62</b>	<b>5 092 963,61</b>	<b>7 777 416,39</b>	<b>8 202 290,83</b>	<b>-3 625 942,01</b>	<b>2 684 452,78</b>	<b>424 874,44</b>	<b>5,46%</b>

**Les atténuations de charges de personnel (013)** concernent notamment les remboursements d'indemnités journalières de certaines catégories d'agents municipaux. Ces recettes sont très fluctuantes d'un exercice à l'autre et dépendent des arrêts-maladies des agents.

**Les opérations du chapitre 042 sont des opérations d'ordre** liées à la valorisation des amortissements de subventions. Elles peuvent beaucoup varier d'un exercice à l'autre. Elles consistent en une recette de fonctionnement et une

dépense d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement. Ce chapitre enregistre également les écritures liées aux cessions.

**Les produits des services (chapitre 70)** incluent les concessions funéraires, les ventes de repas (cantines, centre de loisirs et tiers), les RODP (redevances d'occupation du domaine public) et stationnement sur la voie publique, divers remboursements de tiers dont les mises à disposition de personnel. La diminution vient pour partie de la diminution de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes et notamment à la Régie culturelle avec le départ en retraite d'un agent.

**Les produits fiscaux (chapitre 73)** représentent la principale ressource de fonctionnement des communes. Elles incluent les taxes foncières ainsi que le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) et les attributions de compensation versées par la CCPR.

**Les dotations de l'État du chapitre 74** (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, dotation de péréquation, compensations d'exonérations de taxes...) enregistrent une baisse de 11,08 % par rapport à 2024.

**Le chapitre 75 (autres charges de gestion courante)** retrace l'encaissement des loyers, des remboursements d'assurance et de remboursements divers (avoirs par exemple). Ces recettes sont en nette augmentation du fait des remboursements de la SMACL liés à la tempête de grêle, à la suite de la signature d'un protocole d'accord, pour un montant total de 2 465 056,51 € (solde).

Les recettes du **chapitre 76 (produits financiers)** correspondent aux intérêts des parts sociales détenues dans les organismes bancaires. Elles n'ont cependant que peu d'importance pour le budget.

**Le chapitre 77 (produits exceptionnels)** varie beaucoup d'un exercice à l'autre. Il est constitué pour partie des cessions qui pour 2025 ont été les suivantes :

- Vente d'un véhicule (benne à ordures ménagères) pour 2 500 € ;
- Vente parcelles « Brandillou » pour 1 710 € ;
- Vente parcelles « Les Chaumes » pour 9 000 €.

Enfin, **le chapitre 78 retrace les reprises sur dotations aux provisions**, sommes provisionnées par la Commune sur une délibération du Conseil municipal dans certains cas. Il s'agit de recettes ponctuelles.

## Focus sur la fiscalité

### ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

BASES														
BASES	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Taxe d'Habitation	4 671 324	2,91%	4 635 016	-0,78%	634 699	-86,31%	633 556	-0,18%	676 677	6,81%	637 290	-5,82%	606 429	-4,84%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	203 470	-46,99%	185 886	-8,64%	163 497	-12,04%	144 723	-11,48%	207 315	43,25%	342 060	65,00%	295 402	-13,64%
Taxe Foncier Bâti	4 538 638	1,72%	4 611 393	1,60%	4 547 672	-1,38%	4 675 182	2,80%	4 935 674	5,57%	5 128 593	3,91%	5 258 057	2,52%
Taxe Foncier non Bâti	83 672	2,31%	83 995	0,39%	84 875	1,05%	87 320	2,88%	92 337	5,75%	95 984	3,95%	86 730	-9,64%
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%

TAUX														
TAUX	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Taxe d'Habitation	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%
Taxe Foncier Bâti *	31,08%	0,00%	31,08%	0,00%	57,06 %	83,59%	57,06 %	0,00%	57,06 %	0,00%	57,06 %	0,00%	57,06 %	0,00%
Taxe Foncier non Bâti	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%
TP / CFE	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%

\* à partir de 2021, réforme de la TH : transfert du taux départemental 31,08 % à la commune 25,98 %

PRODUITS FISCAUX														
PRODUITS FISCAUX	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Taxe d'Habitation *	889 887	2,91%	882 971	-0,78%	120 910	-86,31%	120 692	-0,18%	128 907	6,81%	121 404	-5,82%	115 525	-4,84%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	38 761	-46,99%	35 411	-8,64%	31 146	-12,04%	27 570	-11,48%	39 494	43,25%	65 162	64,99%	56 274	-13,64%
Taxe Foncier Bâti	1 412 072	1,70%	1 433 221	1,50%	2 600 452	81,44%	2 666 931	2,56%	2 817 481	5,65%	2 928 159	3,93%	3 003 825	2,58%
Coefficient correcteur	-	0,00%	-	0,00%	- 293 291	0,00%	- 300 776	2,55%	- 317 513	5,56%	- 329 885	3,90%	- 338 133	2,50%
Taxe Foncier non Bâti	79 957	2,31%	80 266	0,39%	81 107	1,05%	83 443	2,88%	88 237	5,75%	91 722	3,95%	82 879	-9,64%
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Rôles supplémentaires	-	-%	-	-%	13 662	-%	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
<b>Total produits fiscaux</b>	<b>2 420 677</b>	<b>0,68%</b>	<b>2 431 868</b>	<b>0,46%</b>	<b>2 553 986</b>	<b>5,02%</b>	<b>2 597 860</b>	<b>1,72%</b>	<b>2 756 605</b>	<b>6,11%</b>	<b>2 876 562</b>	<b>4,35%</b>	<b>2 920 370</b>	<b>1,52%</b>

\* à partir de 2021, réforme de la TH : TH sur les résidences secondaires

Les bases brutes d'imposition (ou « assiette ») sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Pour 2026, l'augmentation devrait être de 0,8 %.

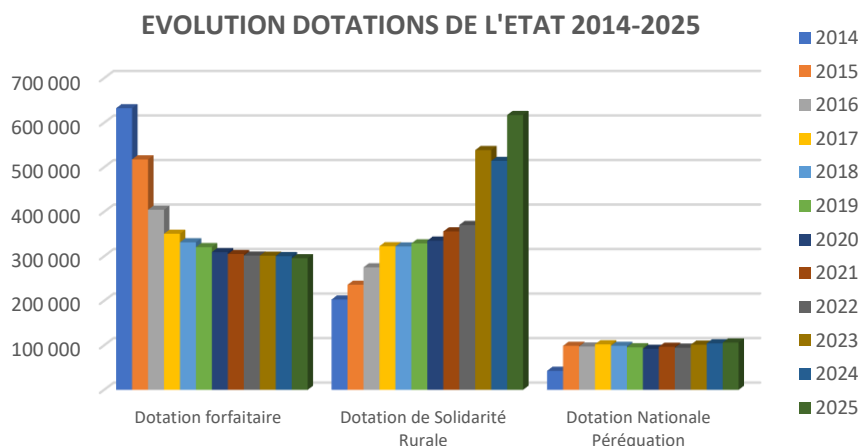
Les collectivités votent annuellement les taux d'imposition sur les bases qui les concernent.

Depuis 2023, l'obligation pour les propriétaires de déclarer sur la plateforme des impôts (GMBI) chacun des locaux dont ils sont propriétaires a permis d'imposer ces locaux dans la bonne catégorie.

### Focus sur les dotations de l'Etat

CHAPITRE 74 – Dotations	2014	2015	2020	2021	2023	2024	2025	Différence 2014-2025	% 2025 / 2014
Dotation forfaitaire	632 403	517 450	309 069	304 926	301 227	300 197	295 554	-336 849	-53,26%
Dotation de Solidarité Rurale	202 829	235 987	335 072	355 777	538 513	514 093	617 201	414 372	204,30%
Dotation Nationale Péréquation	42 628	98 808	92 004	96 643	101 377	104 278	106 195	63 567	149,12%
<b>SOUS-TOTAL 3 principales dotations</b>	<b>877 860</b>	<b>852 245</b>	<b>736 145</b>	<b>757 346</b>	<b>941 117</b>	<b>918 568</b>	<b>1 018 950</b>	<b>141 090</b>	<b>16,07%</b>
Dotation Comp <sup>o</sup> réforme TP	68 415	74 628	70 079	70 079	70 079	68 120	32 602	-35 813	-52,35%
Dotation unique spécifique TP	9 724	6 424						-9 724	-100,00%
État - Compensation exo TF	41 446	26 511	14 145	41 743	56 362	58 963	59 973	-70 100	-53,89%
État - Compensation exo TH	88 627	110 156	135 486	10 243					
<b>SOUS-TOTAL Autres dotations</b>	<b>208 212</b>	<b>217 719</b>	<b>219 710</b>	<b>122 065</b>	<b>126 441</b>	<b>127 083</b>	<b>92 575</b>	<b>-115 637</b>	<b>-55,54%</b>
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>1 086 072</b>	<b>1 069 964</b>	<b>955 855</b>	<b>879 411</b>	<b>1 067 558</b>	<b>1 045 651</b>	<b>1 111 525</b>	<b>25 453</b>	<b>2,34%</b>

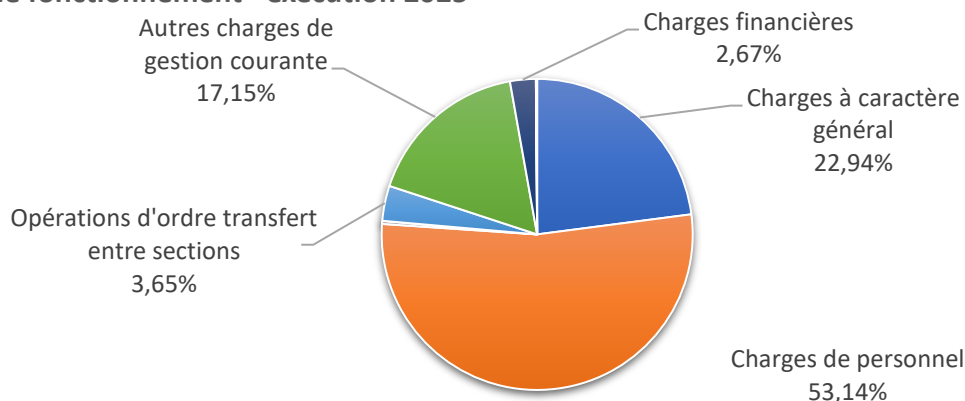
Les dotations de l'État sont une ressource essentielle du budget des communes. La dotation globale de fonctionnement (DGF) a connu une forte diminution depuis 2014. Toutefois, cette diminution a été ralentie par le classement de la ville de Ribérac dans les 10 000 communes les plus défavorisées en 2023 pour être déclassée en 2024 puis reclassée en 2025 permettant ainsi l'attribution d'une dotation « cible » de 135 345 € en 2025.



## 2. Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement	Dépenses	BUDGET 2025		
ARTICLE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	% de réalisation
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 510 225,28	1 125 165,61	74,50%
Chapitre 012	Charges de personnel	2 711 567,00	2 606 785,94	96,14%
Chapitre 014	Atténuation de produits	16 000,00	15 959,00	99,74%
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 759 773,18	-	0,00%
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	184 230,00	178 842,84	97,08%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	904 673,30	841 139,10	92,98%
Chapitre 66	Charges financières	220 000,00	131 161,05	59,62%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	30 000,00	1 751,07	5,84%
Chapitre 68	Dotations aux provisions et provisions	10 000,00	4 802,49	48,02%
<b>Total Section</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 346 468,76</b>	<b>4 905 607,10</b>	<b>52,49%</b>

## Charges de fonctionnement - exécution 2025



## Rétrospective des dépenses de fonctionnement 2022/2025

Fonctionnement Dépenses		BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution 2023/2022	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024	%
ARTICLE	LIBELLÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ				
011	Charges à caractère général	1 179 451,76	1 197 980,67	1 233 255,46	1 125 165,61	18 528,91	35 274,79	-108 089,85	-8,76%
012	Charges de personnel	2 583 554,38	2 581 829,13	2 677 457,32	2 606 785,94	-1 725,25	95 628,19	-70 671,38	-2,64%
014	Atténuation de produits	0,00	1 885,00	6 629,00	15 959,00	1 885,00	4 744,00	9 330,00	140,75%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 639,93	151 233,88	729 838,66	178 842,84	-74 406,05	578 604,78	-550 995,82	-75,50%
65	Autres charges de gestion courante	959 971,70	875 040,20	888 268,00	841 139,10	-84 931,50	13 227,80	-47 128,90	-5,31%
66	Charges financières	129 842,05	129 890,99	168 386,65	131 161,05	48,94	38 495,66	-37 225,60	-22,11%
67	Charges exceptionnelles	5 147,52	87 863,28	14 000,00	1 751,07	82 715,76	-73 863,28	-12 248,93	-87,49%
68	Dotations aux provisions	10 000,00	9 148,54	0,00	4 802,49	-851,46	-9 148,54	4 802,49	
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 093 607,34</b>	<b>5 034 871,69</b>	<b>5 717 835,09</b>	<b>4 905 607,10</b>	<b>-58 735,65</b>	<b>682 963,40</b>	<b>-812 227,99</b>	<b>-14,21%</b>

**Les charges à caractère général** (chapitre 011 : fluides, carburants, alimentation, petit matériel, assurances, contrats...) ont diminué sur l'exercice 2025 (- 8,76 % par rapport à 2024). Le changement progressif de matériels vieillissants permet des économies d'énergies et la rationalisant des différents contrats de maintenance ont permis cette baisse significative.

**Le chapitre 014** retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyé.

**Le chapitre 042** retrace les opérations d'ordre telles que les amortissements et les valeurs comptables des immobilisations cédées. Leur évolution dépend du matériel présent à l'actif de la Commune et des modalités d'amortissement ainsi que des biens vendus dans l'année. Elles consistent en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

**Le chapitre 65** regroupe les indemnités des élus, les contributions obligatoires (SDIS, SIVOS...), les subventions aux associations et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

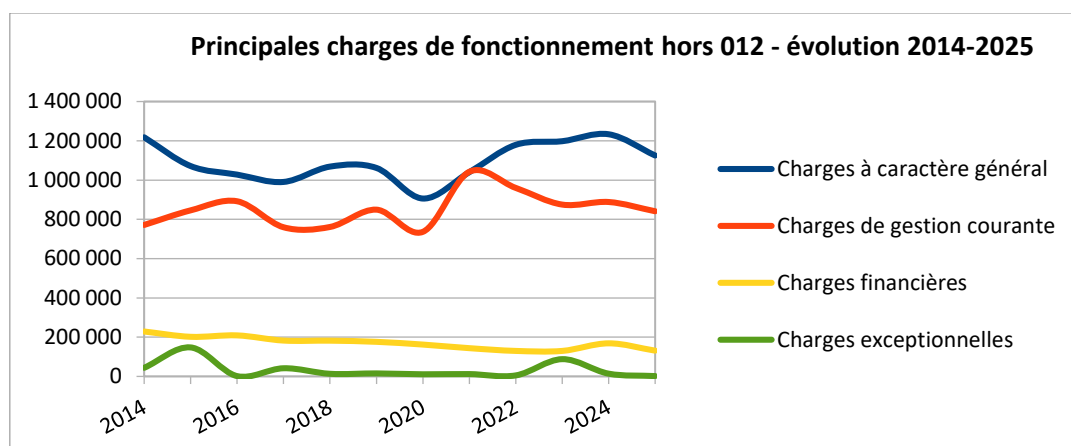
**Les charges financières du chapitre 66** (remboursement de la partie intérêts de l'échéance de la dette 2025) ont diminués, le taux d'intérêts des emprunts à taux variable ayant baissés, comme pour l'emprunt de la Banque des Territoires indexé sur le taux du livret A.

Ce chapitre regroupe également les frais liés aux intérêts d'utilisation ou non de la ligne de trésorerie. Ils ont baissé en 2024 compte tenu de la non-utilisation de cette ligne de trésorerie. Elle s'avère toutefois indispensable afin de pallier les différences dans le calendrier de paiement des fournisseurs et l'encaissement des subventions.

**Les charges à caractère exceptionnel du chapitre 67** à baisser de 87,49 % par rapport à 2024.

**Les dotations aux provisions (chapitre 68)** sont des charges qui fluctuent en fonction des risques financiers encourus par la Commune dans certains dossiers.

D'une manière générale, les charges de fonctionnement ont diminué en 2025 de 14,21 % principalement due aux économies réalisées sur le chapitre des charges à caractère générale et aux opérations d'ordre de transfert entre sections qui sont malgré tout neutres budgétairement puisqu'elles se retrouvent en recettes d'investissement.



### Focus sur les ressources humaines et les charges de personnel (chapitre 012)

Il s'agit pour les communes, de manière générale, de la principale dépense de fonctionnement (54,63 % des DRF pour Ribérac en 2025, après retraitement afin de prendre en compte les recettes liées au personnel contre 52,23 % en 2023 et 51,80 % en 2024). Ce taux augmente logiquement du fait de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement.

Toutefois, sans retraitement des recettes, les dépenses de personnel ont baissé en 2025 de – 70 671,38 € par rapport à 2024 malgré la hausse de +3 points des cotisations employeur à la CNRACL (qui se poursuivra en 2026 avec à nouveau +3 points) et la modification progressive des contrats PEC en contractuels.

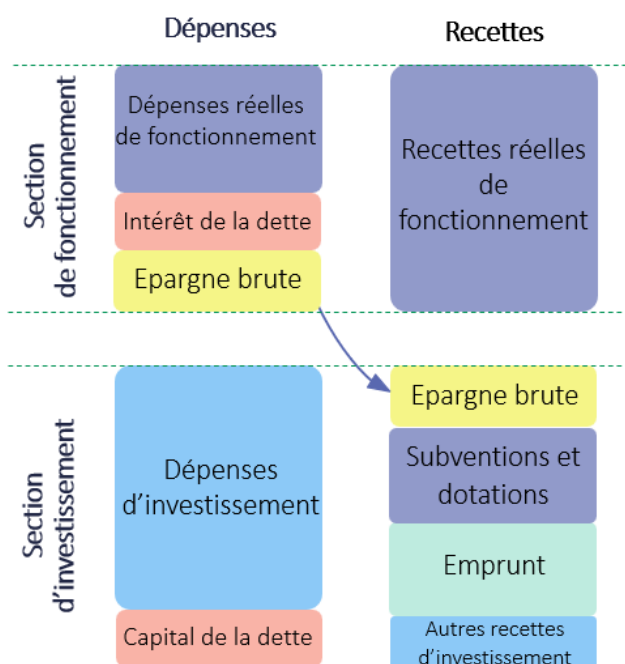
CHARGES DE PERSONNEL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Différence 2025-2024	% 2025/2024
	2 508 372,26	2 584 622,32	2 583 554,38	2 581 829,13	2 677 457,32	2 606 785,94	-70 671,38	-2,64 %
<b>DÉPENSES</b>	<b>2 508 372,26</b>	<b>2 575 419,70</b>	<b>2 583 554,38</b>	<b>2 581 829,13</b>	<b>2 677 457,32</b>	<b>2 606 785,94</b>	<b>-70 671,38</b>	<b>-2,64 %</b>
Remb sur rémunérations du personnel	73 774,23	62 311,54	32 079,59	31 005,71	93 637,54	24 352,49	-69 285,05	-73,99 %
Remb frais de personnel par des tiers	109 666,63	20 938,50	6 913,50	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %
<b>RECETTES</b>	<b>183 440,86</b>	<b>83 250,04</b>	<b>38 993,09</b>	<b>31 005,71</b>	<b>93 637,54</b>	<b>24 352,49</b>	<b>-69 285,05</b>	<b>-73,99 %</b>
<b>CHARGES NETTES DE PERSONNEL</b>	<b>2 324 931,40</b>	<b>2 492 169,66</b>	<b>2 544 561,29</b>	<b>2 550 823,42</b>	<b>2 583 819,78</b>	<b>2 582 433,45</b>	<b>-1 386,33</b>	<b>-0,05 %</b>
<b>% des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>51,82%</b>	<b>51,71%</b>	<b>52,27%</b>	<b>52,23%</b>	<b>51,80%</b>	<b>54,63%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les effectifs restent stables

Catégories	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022	01/01/2023	31/12/2023	01/01/2024	31/12/2024	01/01/2025	31/12/2025
Titulaires et stagiaires	63	62	62	59	59	58	56	51	52	56
Contractuels	3	1	2	2	2	2	2	6	7	6
Apprentis	2	0	1	1	1	0	0	1	1	1
PEC	4	3	3	4	4	5	5	3	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>63</b>	<b>64</b>

## C. La section d'investissement

### 1. La capacité d'autofinancement

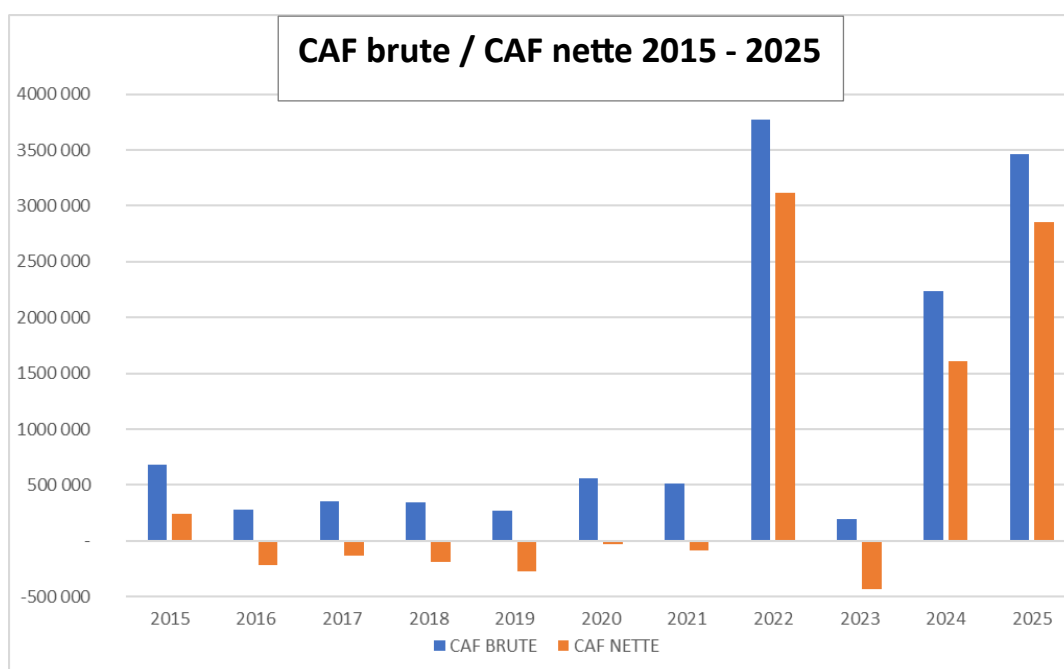


Les investissements peuvent être financés par :

- des ressources propres (épargne brute)
- et par des ressources externes (subventions, dotations, emprunts...).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle correspond au solde dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement. Elle est un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement. Un excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

L'épargne nette est le solde restant de l'épargne brute une fois remboursé le capital de la dette. C'est la capacité d'autofinancement (CAF).





La ville de Ribérac réitère cette année des résultats très satisfaisants. La CAF brute dégagée permet de couvrir sans difficulté le capital de la dette même s'il est fait abstraction du versement conséquent de la SMACL. En 2025, il a fallu de nouveau maintenir le cap d'une gestion rigoureuse afin de conserver de bons résultats, critère indispensable pour sortir la ville d'une situation financière critique qui lui vaut le suivi dans le réseau d'alerte depuis la gestion de l'exercice 2013. Ce réseau d'alerte a néanmoins relevé que les difficultés financières se résorbaient au fil des ans et a noté les efforts fournis pour obtenir ce résultat.


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF BRUTE	679 287	280 255	353 155	349 290	270 579	557 876	514 833	3 767 759	199 642	2 240 596	3 461 448
CAF NETTE	245 885	- 212 210	- 130 514	- 186 329	- 274 945	- 26 279	- 89 615	3 120 263	- 434 178	1 610 368	2 856 285

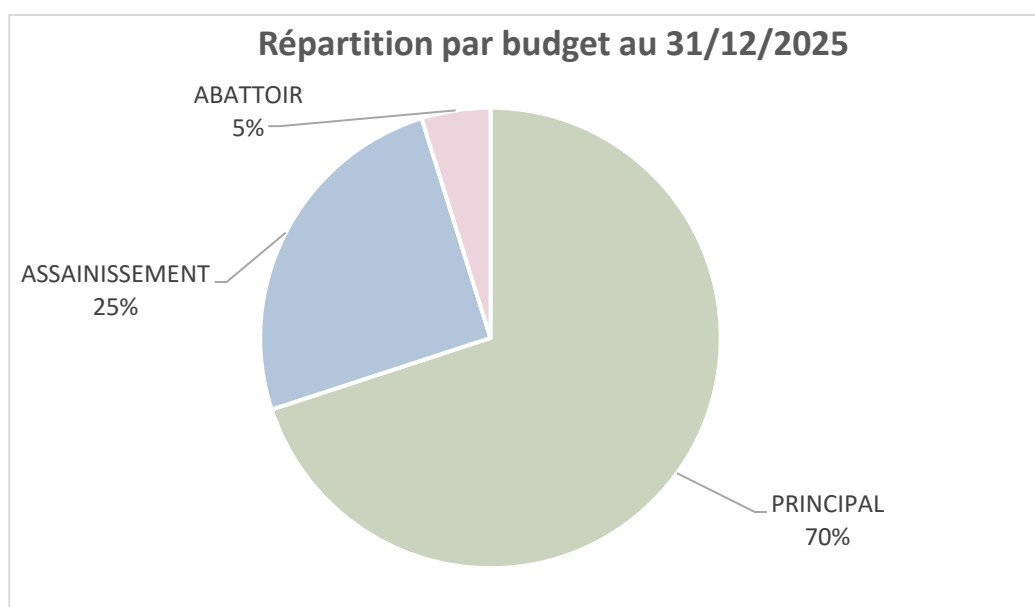
## 2. Endettement

Synthèse de l'endettement de l'ensemble des budgets de la ville au 31/12/2025 :

	<b>Nombre de financements</b>	<b>35</b>	<b>6 404 115€</b> <b>CRD</b> (au 31/12/2025)
	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>30 ans et 7 mois</b>	
	<b>Durée de vie résiduelle moyenne</b>	<b>14 ans et 2 mois</b>	

	<b>Taux fixe (part de l'encours)</b>	<b>68,92%</b>	<b>2,63%</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2025)
	<b>Taux variable (part de l'encours)</b>	<b>24,25%</b>	
	<b>Taux structuré (part de l'encours)</b>	<b>6,83%</b>	

	<b>Capital</b>	<b>869 K€</b>	<b>1 058 640€</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2025)
	<b>Intérêts</b>	<b>190 K€</b>	



BUDGET	CRD AU 31/12/2022	CRD AU 31/12/2023	CRD AU 31/12/2024	ÉCHÉANCE CAPITAL 2025	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2025	ÉCHÉANCE TOTALE 2025	CRD AU 31/12/2025
PRINCIPAL	4 970 276,11	5 716 455,50	5 086 226,60	605 163,59	126 616,15	731 779,74	4 480 963,08
ASSAINISSEMENT	1 881 537,85	2 044 899,46	1 831 924,53	218 458,33	54 234,97	272 693,30	1 613 466,20
ABATTOIR	457 182,73	399 040,96	354 910,76	27 630,61	29 950,18	57 580,79	309 685,83
<b>TOTAL</b>	<b>7 308 996,69</b>	<b>8 160 395,92</b>	<b>7 273 061,89</b>	<b>851 252,53</b>	<b>210 801,30</b>	<b>1 062 053,83</b>	<b>6 404 115,11</b>

### Le recours à l'emprunt en 2025 – dette

Pour rappel, la commune a jusqu'en 2022 poursuivi son désendettement en veillant à emprunter un montant inférieur au montant du capital remboursé dans l'année. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des travaux à financer à la suite de la tempête de grêle et aux difficultés auxquelles la ville a été confrontée pour se faire rembourser la quote-part due par l'assureur, la SMACL, il a été nécessaire de contracter en 2023 un emprunt de 3 011 697,05 € auprès de la Banque des Territoires. Celui-ci est déblocable par tranches et le remboursement du capital débutera en novembre 2026. À cette date, certains emprunts existants seront éteints et les échéances seront ainsi équivalentes à celles d'aujourd'hui.

En 2023, il a été mobilisé la somme de 1 250 000 € sur cet emprunt afin de procéder aux paiements des travaux indispensables et qui ne pouvaient attendre les versements de la SMACL. A contrario, il n'a été procédé à aucun déblocage en 2024 ni en 2025 ce qui permettra un désendettement plus rapide.

Ainsi, la capacité de désendettement de la commune est en forte progression sous l'effet cumulé de l'augmentation de la CAF et la diminution de la dette. Elle s'établit en 2025, tous budgets confondus, à 1,35 ans contre 15,19 ans en 2020. Selon les seuils retenus par les chambres régionales des comptes, une capacité de désendettement supérieure à 12 ans indique que la commune est en « surendettement avéré ». Les efforts de gestion de ces dernières années, malgré les nombreux aléas, permettent à la ville de respirer à nouveau tout en étant conscient que cet équilibre est fragile et qu'il faudra continuer à maintenir une gestion rigoureuse.

Exercice	Budget	Montant du désendettement (remboursement du capital)	Montant emprunté	Désendettement
2020	Principal	585 272,58 €	- €	- 585 272,58 €
	Assainissement	187 115,18 €	- €	- 187 115,18 €
	Abattoir	78 692,99 €	- €	- 78 692,99 €
2021	Principal	605 566,26 €	510 000,00 €	- 95 566,26 €
	Assainissement	192 873,05 €	207 000,00 €	14 126,95 €
	Abattoir	80 508,91 €	- €	- 80 508,91 €
2022	Principal	577 142,84 €	410 000,00 €	- 167 142,84 €
	Assainissement	159 622,31 €	- €	- 159 622,31 €
	Abattoir	82 377,37 €	83 777,01 €	1 399,64 €
2023	Principal	633 820,61 €	1 250 000,00 €	616 179,39 €
	Assainissement	217 980,04 €	- €	- 217 980,04 €
	Abattoir*	58 141,77 €	- €	- 58 141,77 €
2024	Principal	630 228,37 €	- €	- 630 228,37 €
	Assainissement	212 974,93 €	- €	- 212 974,93 €
	Abattoir*	44 130,20 €	- €	- 44 130,20 €
2025	Principal	605 163,59 €	- €	- 605 163,59 €
	Assainissement	218 458,33 €	- €	- 218 458,33 €
	Abattoir*	45 224,93 €	- €	- 45 224,93 €
TOTAL	Principal	3 637 194,25 €	2 170 000,00 €	- 1 467 194,25 €
	Assainissement	1 189 023,84 €	207 000,00 €	- 982 023,84 €
	Abattoir*	389 076,17 €	83 777,01 €	- 305 299,16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 215 294,26 €</b>	<b>2 460 777,01 €</b>	<b>- 2 754 517,25 €</b>

\*Y compris protocole d'accord CA pour l'Abattoir

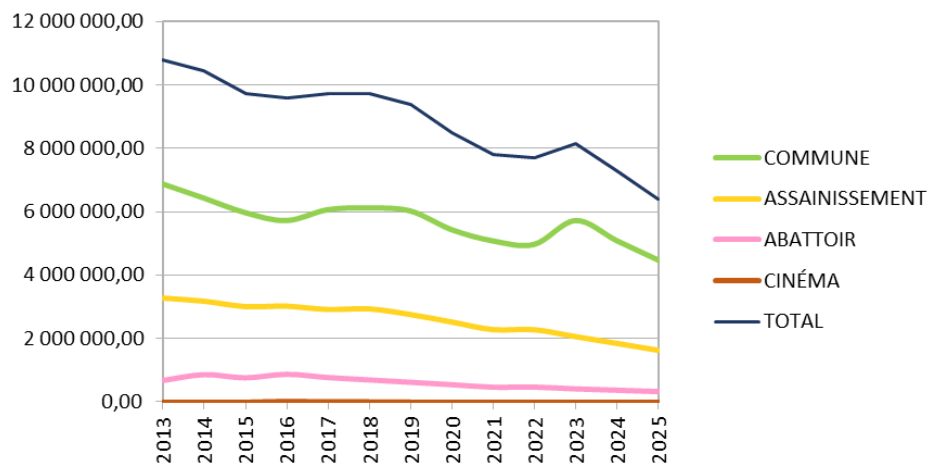
La dette consolidée par habitant s'élève au 31/12/2025 à 1 630 € par habitant contre 1 930 € au 31/12/2024 et les annuités représentant 270 € par habitant contre 297 € en 2024. Même si le nombre d'habitants est en légère baisse, ces ratios s'améliorent.

## Evolution du CRD 2017 – 2025 par budget :

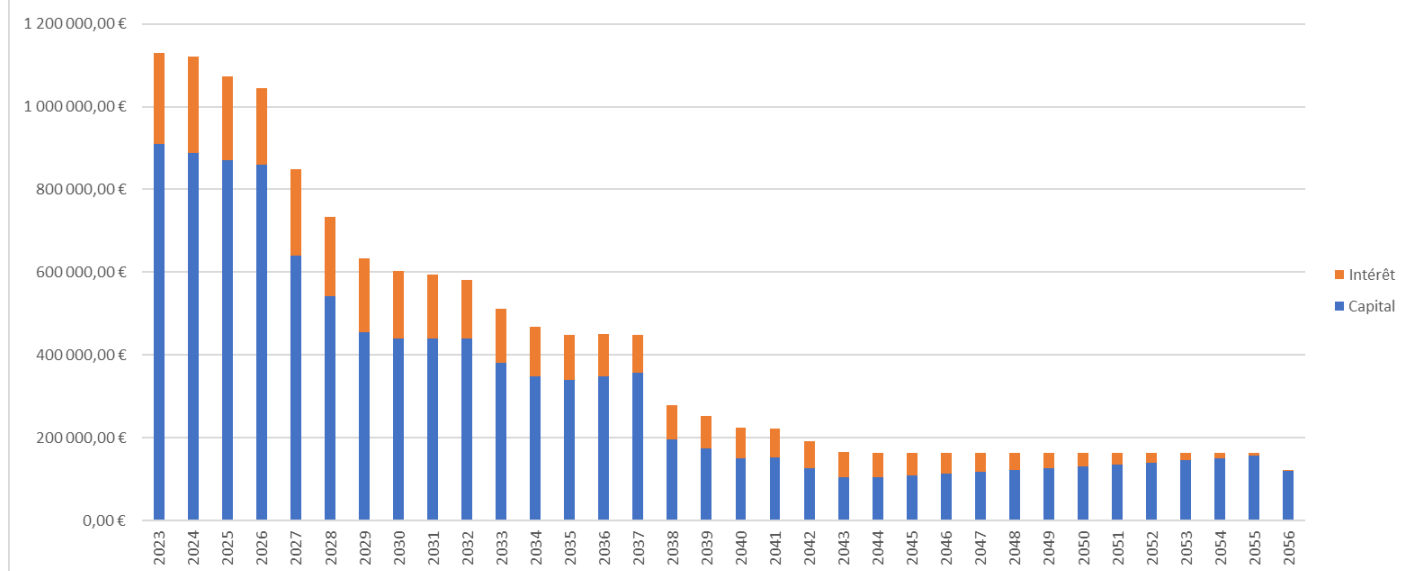
CRD au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COMMUNE	6 057 276,65	6 110 352,57	6 015 711,01	5 430 438,43	5 080 086,25	4 970 276,11	5 716 455,50	5 086 226,60	4 480 963,08
ASSAINISSEMENT	2 901 368,90	2 919 831,50	2 741 880,76	2 507 413,76	2 265 734,19	2 262 879,50	2 044 899,46	1 831 924,53	1 613 466,20
ABATTOIR	769 487,05	692 701,02	614 984,99	536 292,00	455 783,10	457 182,73	399 040,96	354 910,76	309 685,83
CINÉMA	3 127,00	3 127,00	1 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 731 259,60</b>	<b>9 726 012,09</b>	<b>9 373 918,76</b>	<b>8 474 144,19</b>	<b>7 801 603,54</b>	<b>7 690 338,34</b>	<b>8 160 395,92</b>	<b>7 273 061,89</b>	<b>6 404 115,11</b>

Le désendettement de la ville sur le mandat aura été de 31,68 % (31/12/2019 – 31/12/2025).

### EVOLUTION CAPITAL RESTANT DÛ 2013-2025



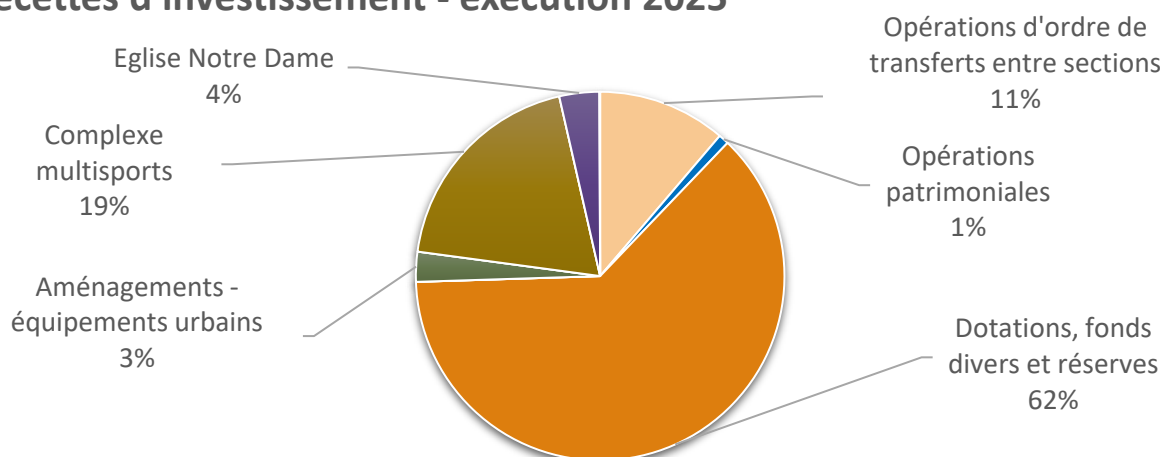
### Extinction de la dette consolidée



### 3. Les recettes d'investissement

Investissement	Recette	BUDGET 2025		% de réalisation
		Budget 2025	RÉALISÉ	
ARTICLE	LIBELLÉ			
C001	Résultat reporté ou anticipé	817 243,91	-	0,00%
C021	Virement de la section de fonctionnement	3 759 773,18	-	0,00%
C024	Produit des cessions d'immobilisations	4 210,00	-	0,00%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	184 230,00	178 842,84	97,08%
C41	Opérations patrimoniales	14 415,00	14 413,92	99,99%
C10	Dotations, fonds divers et réserves	994 644,54	992 057,63	99,74%
C16	Emprunts et dettes assimilées	860 560,02	-	0,00%
C45412	Travaux effectués d'office	40 000,00	-	0,00%
O0015	Bâtiments communaux	12 000,00	-	0,00%
O0017	Aménagements - équipements urbains	31 745,64	41 745,64	131,50%
O0018	Éclairage public	-	-	
O0059	Complexe multisports	3 069 871,30	307 237,50	10,01%
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	55 600,00	-	0,00%
O0062	Eglise Notre Dame	-	55 600,00	
O0104	Acquisition de matériel	-	1 115,40	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 844 293,59</b>	<b>1 591 012,93</b>	<b>16,16%</b>

#### Recettes d'investissement - exécution 2025



## Rétrospective des recettes d'investissement 2022/2025

Investissement	Recettes	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution	%
		RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	2025/2024	
C001	Résultat reporté ou anticipé	-	-	-	-	0,00	
C021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	0,00	
C024	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	0,00	
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	225 639,93	151 233,88	729 838,66	178 842,84	-550 995,82	-75,50%
C41	Opérations patrimoniales	-	2 900,00	-	14 413,92	14 413,92	
C10	Dotations, fonds divers et réserves	533 492,11	3 552 478,77	1 079 824,71	992 057,63	-87 767,08	-8,13%
C16	Emprunts et dettes assimilées	495,65	205 715,62	-	-	0,00	
C45412	Travaux effectués d'office	-	-	1 186,83	-	-1 186,83	-100,00%
O0015	Bâtiments communaux	147 382,13	14 702,24	7 239,29	-	-7 239,29	-100,00%
O0017	Aménagements - équipements urbains	20 000,00	37 500,00	106 915,11	41 745,64	-65 169,47	-60,95%
O0018	Éclairage public	-	-	9 838,00	-	-9 838,00	-100,00%
O0054	Équipements sportifs	72 720,00	-	-	-	0,00	
O0059	Complexe multisports	-	-	1 087 382,70	307 237,50	-780 145,20	-71,75%
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	-	1 348 151,27	2 551,18	-	-2 551,18	-100,00%
O0062	Église Notre Dame	-	-	4 660,00	55 600,00	50 940,00	1093,13%
O0104	Acquisition de matériel	352 839,00	10 183,19	-	1 115,40	1 115,40	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 352 568,82</b>	<b>5 322 864,97</b>	<b>3 029 436,48</b>	<b>1 591 012,93</b>	<b>- 1 438 423,55</b>	<b>-47,48%</b>

Le chapitre 024, relatif aux cessions d'immobilisations, est un chapitre de prévisions uniquement. Il concerne la vente de biens (mobiliers ou immobiliers) de la Commune. Des crédits peuvent être prévus à ce compte lors du vote du budget ou par Décision Modificative en cours d'exercice. La réalisation de la recette au budget se fait en recette de fonctionnement. Le compte 024 ne connaît donc jamais d'exécution.

Le chapitre 040 est le pendant du chapitre 042 en section de fonctionnement. Pour rappel, il retrace les opérations d'ordre des amortissements des biens et des sorties de patrimoine. Leur évolution dépend du matériel présent à l'actif de la Commune et des modalités d'amortissement. Elles consistent en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) comporte notamment l'affectation du résultat au 1068 (voté annuellement par le Conseil municipal), le FCTVA (fonds permettant de récupérer une partie de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement), la taxe d'aménagement.

Les subventions d'investissement sont imputées au chapitre 13 dans chacune des opérations d'investissement les concernant. Elles proviennent de tiers financeurs tels que l'État, le département de la Dordogne ou la région Nouvelle-Aquitaine... Elles ne financent que des travaux d'investissement et permettent de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

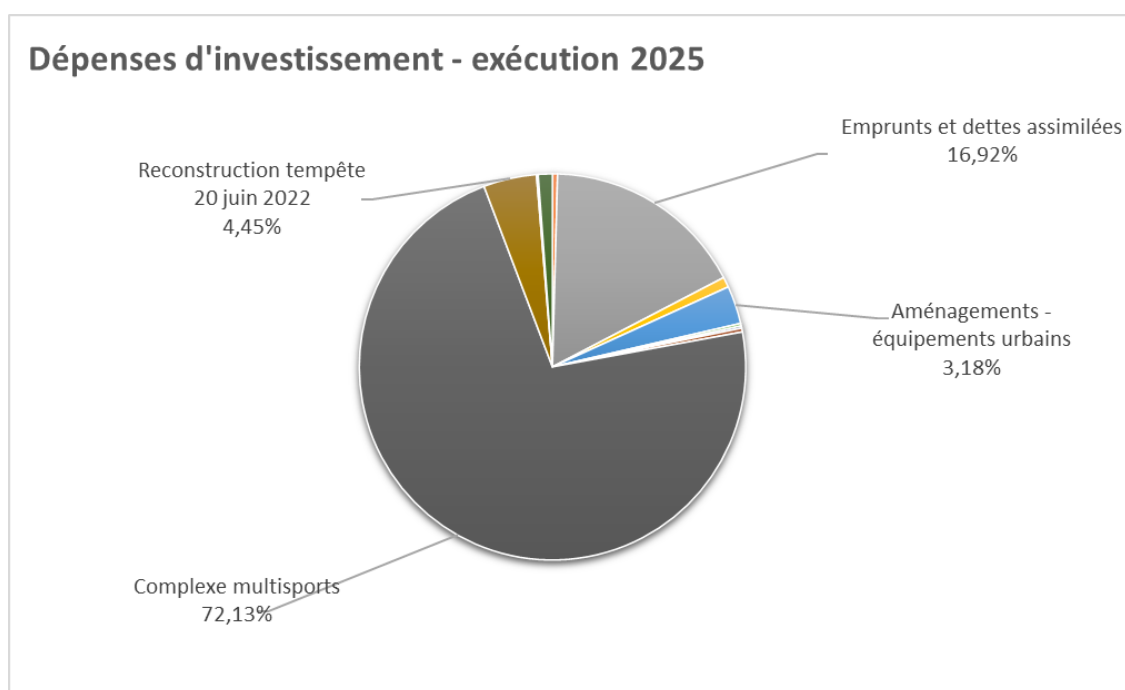
Enfin, le chapitre 16 correspond au financement des travaux par l'emprunt qui n'a pas été sollicité en 2025 comme en 2024.

## Les opérations d'investissement subventionnées en 2025

Opération	Organisme financeur	Nature	Montant
Aménagement voirie	DEPARTEMENT DE DORDOGNE	AMENDES DE POLICE 2025	10 000,00
Complexe sportif multisports	AGENCE NATIONALE DU SPORT	AVANCE SUBVENTION GYMNASE	42 000,00
Complexe sportif multisports	CCPR	FONDS CONCOURS GYMNASE	150 000,00
Complexe sportif multisports	DEPARTEMENT DE DORDOGNE	ADEME SUBVENTION GYMNASE	26 800,00
Complexe sportif multisports	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	DETR 2022 GYMNASE ACOMPTE 1	88 437,50
Eglise Notre-Dame de la Paix	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	DRAC SUBVENTION DIAGNOSTIC	55 600,00
Travaux voirie et signalisation	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	DSEC 2022	31 745,64
Acquisition de matériel	FIPHP	MATERIEL POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	1 115,40
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2025</b>			<b>405 698,54</b>

## 4. Les dépenses d'investissement

Investissement	Dépenses	BUDGET 2025		% de réalisation
		Budget 2025	RÉALISÉ	
ARTICLE	LIBELLÉ			
C001	Résultat reporté ou anticipé	-	-	
C10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	546,00	100,00%
C041	Opérations patrimoniales	14 415,00	14 413,92	99,99%
C16	Emprunts et dettes assimilées	610 500,00	605 163,59	99,13%
C21	Immobilisations corporelles	50 000,00	-	0,00%
C45411	Travaux effectués d'office	40 000,00	-	0,00%
O0015	Bâtiments communaux	94 281,00	30 845,23	32,72%
O0017	Aménagements - équipements urbains	173 298,09	113 854,30	65,70%
O0018	Éclairage public	114 689,94	7 643,14	6,66%
O0023	Bâtiments scolaires et périscolaires	47 230,00	6 431,89	13,62%
O0054	Équipements sportifs	19 795,00	11 605,13	58,63%
O0059	Complexe multisports	5 695 584,04	2 579 738,73	45,29%
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	2 914 507,30	159 120,36	5,46%
O0062	Église Notre Dame	-	-	
O0063	Tribunal	4 772,12	4 772,11	100,00%
O0104	Acquisition de matériel	64 675,10	42 424,61	65,60%
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 844 293,59</b>	<b>3 576 559,01</b>	<b>36,33%</b>



En 2025, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

- Les dépenses d'équipement
- Le remboursement des emprunts ;

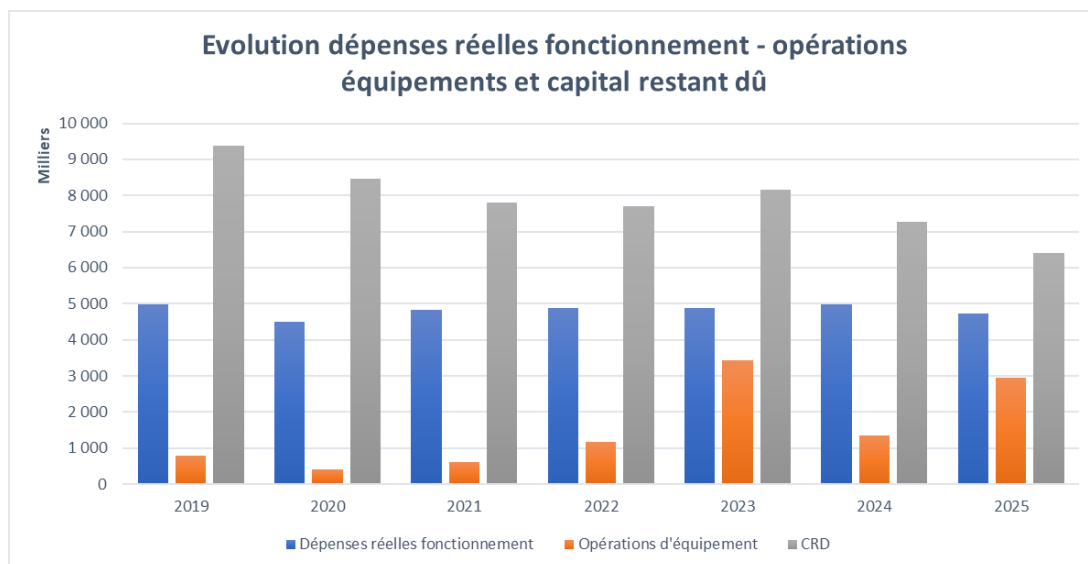
Les dépenses d'investissement peuvent beaucoup varier d'un exercice à l'autre. En 2025, elles ont augmenté de +56,98 % par rapport à 2024, essentiellement liées aux travaux de construction du gymnase.

## Rétrospective des dépenses d'investissement 2022/2025

Investissement	Dépenses	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	Évolution 2025/2024	%
ARTICLE	LIBELLÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ		
C001	Résultat reporté ou anticipé	-	-	-	-	0,00	
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	446,00	446,00	306 233,57	546,00	-305 687,57	-99,82%
C041	Opérations patrimoniales	-	2 900,00	-	14 413,92	14 413,92	
C16	Emprunts et dettes assimilées	647 973,99	706 636,20	630 228,36	605 163,59	-25 064,77	-3,98%
C26	Participations et créances rattachées	3 999,60	2 040,00	-	-	0,00	
C27	Autres immobilisations financières	2 479,17	-	-	-	0,00	
C45411	Travaux effectués d'office	-	-	1 186,83	-	-1 186,83	-100,00%
O0015	Bâtiments communaux	42 060,29	21 657,69	20 427,25	30 845,23	10 417,98	51,00%
O0017	Aménagements - équipements urbains	156 531,97	206 170,95	178 104,23	113 854,30	-64 249,93	-36,07%
O0018	Éclairage public	5 058,53	9 518,83	2 347,43	7 643,14	5 295,71	225,60%
O0023	Bâtiments scolaires et périscolaires	-	-	7 553,58	6 431,89	-1 121,69	-14,85%
O0054	Équipements sportifs	48 000,00	-	-	11 605,13	11 605,13	
O0055	Quartier historique	1 086,92	567,28	-	-	0,00	
O0059	Complexe multisports	1 968,00	226 172,89	135 126,66	2 579 738,73	2 444 612,07	1809,13%
O0061	Reconstruction tempête 20 juin 2022	725 025,85	2 793 615,56	929 054,83	159 120,36	-769 934,47	-82,87%
O0062	Église Notre Dame	-	-	16 852,92	-	-16 852,92	-100,00%
O2402	Tribunal	-	-	15 840,83	4 772,11	-11 068,72	-69,87%
O0104	Acquisition de matériel	189 373,21	172 223,73	35 341,20	42 424,61	7 083,41	20,04%
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 824 003,53</b>	<b>4 141 949,13</b>	<b>2 278 297,69</b>	<b>3 576 559,01</b>	<b>1 298 261,32</b>	<b>56,98%</b>

Dépenses d'équipement 2025	Montant TTC	Détail
BÂTIMENTS COMMUNAUX	30 845,23	alarmes incendie et intrusion différents bâtiments, menuiseries mairie, chaudière Mission locale, sèches-mains EAM...
AMÉNAGEMENTS URBAINS	113 854,30	Reprise concessions cimetièrre, arbres, vivaces, mobilier urbain, mur cimetièrre, toiture entrée cimetièrre, marquage au sol, trottoirs Lakanal, panneaux signalisation, radar pédagogique, poteau incendie...
ÉCLAIRAGE PUBLIC	7 643,14	Remplacement foyers
BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	6 431,89	Brûleur chaudière école Beauvières, peinture classe Ferry
EQUIPEMENTS SPORTIFS	11 605,13	tableau électrique tennis, mitigeurs thermostatique rugby, éclairage foot...
GYMNASÉ	2 579 738,73	MOE, bureaux contôles, annonces marchés, situations travaux
RECONSTRUCTION TEMPÊTE	159 120,36	Travaux intérieurs Mairie, électricité EAM, MOE église Ntre Dame, électricité ancien Tribunal, éclairage WC publics Abeilles, travaux Collégiale, travaux plâtrerie et peinture Atelier et Maison des Artistes, hotte restaurant Ferry, couverture rucher abeilles, couverture lavoir Faye, toiture hangar aérodrome...
TRIBUNAL	4 772,11	Chaudière
ACQUISITION DE MATÉRIEL	42 424,61	Matériel services techniques, matériel informatique, mobilier bureau, matériel cuisine centrale, décorations électrique Noël...
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 956 435,50</b>	

En 2025, il a été consacré environ 87 % des dépenses d'équipement à la reconstruction du gymnase.



Entre 2019 et 2025, les charges réelles de fonctionnement ont baissées hormis en 2024 la ville a dû régler des dépenses exceptionnelles telles que le capital décès de deux agents ainsi que l'assurance dommages ouvrages pour la construction du gymnase pour environ 100 000 € pour ces deux postes. Les dépenses d'équipement ont quant à elles augmenté et le CRD baissé.

## D. Les budgets annexes

### 1. Le budget annexe Cinéma

Créé en 1995, il ne concerne que l'exploitation du cinéma municipal Max Linder (fonctionnement et investissement).

Géré depuis sa création selon la nomenclature M4 (établissements industriels et commerciaux), il est devenu le 1er janvier 2022, après délibération du Conseil municipal en 2021, un service public administratif culturel (nomenclature M14 puis M57 depuis le 01/01/2024), ce qui permet au budget principal de le subventionner tout en respectant la législation en vigueur.

N'ayant pas l'autonomie financière, il est géré en régie municipale et fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal chaque année.

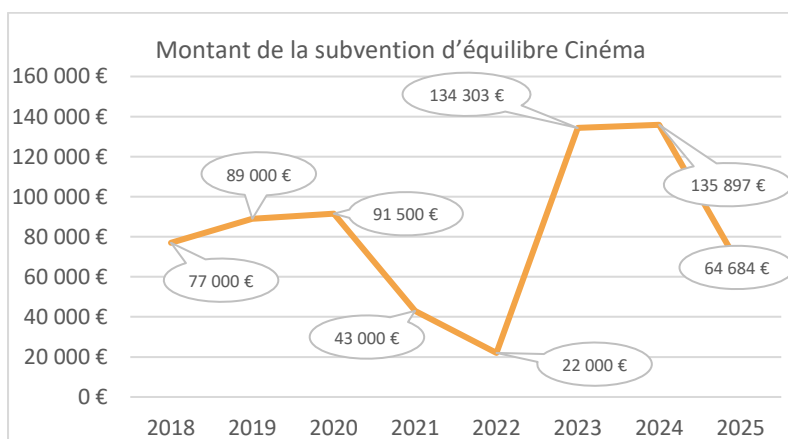
Le cinéma Max Linder a dû fermer ses portes une première fois pendant la crise sanitaire du COVID en 2020 puis une deuxième fois dès le lendemain de la tempête de grêle du 20 juin 2022. Après les travaux de remise en état à la suite de la tempête de grêle, le cinéma a rouvert ses portes au cours du premier trimestre 2023. La fréquentation en 2024 s'est faite sur une année complète, mais n'a pas atteint la fréquentation d'avant crise sanitaire.

L'année 2025 aura été morose pour les salles de cinéma en France avec une fréquentation en net recul par rapport à 2024 car il y a eu un nombre limité de films qui pouvaient rassembler une large fréquentation.

Le cinéma de Ribérac n'a pas fait exception puisque le nombre d'entrées a diminué de 20 % entre 2024 et 2025. Cette diminution ne touche pas uniquement le cinéma de Ribérac, mais s'observe aussi à l'échelle départementale : à Saint-Astier (-21 % d'entrées), à Mussidan (-37 %) ou encore à Nontron (-25 %).

En 2025, le cinéma a bénéficié des subventions suivantes :

- Aide « art et essai » : 9 635 €
- Aide départementale aux salles de cinéma : 2 000 €
- Taxe sur l'audiovisuel (crédits à consommer) : 4 739 €
- Subvention d'équilibre du budget principal : 64 684 €



### 2. Le budget annexe Abattoir

Jusqu'en juillet 2016, il retraçait les opérations comptables relatives à l'exploitation de l'abattoir municipal.

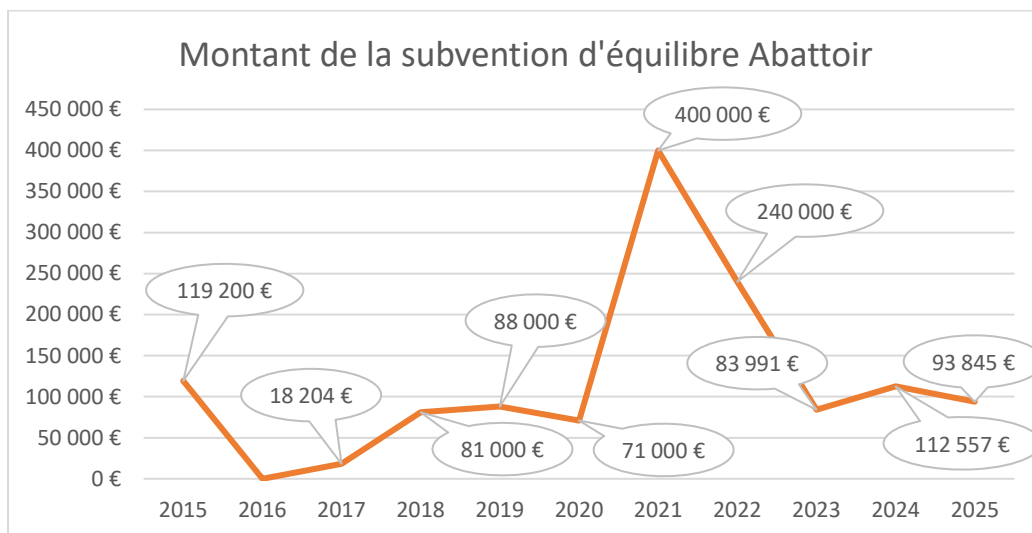
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la gestion de ce service avait été déléguée par la Commune à la SEMOP Société Ribéracoise d'Abattage (SRA) via une Délégation de Service Public. Ce budget annexe ne servait plus alors qu'à payer la taxe foncière, à rembourser la dette et à encaisser le remboursement de frais ainsi que la redevance liée à la DSP, dus par la SEMOP.

Déficitaire quel que soit son mode de gestion, ce service a régulièrement fait l'objet d'une subvention d'équilibre, pesant parfois lourdement sur le budget principal.

Les difficultés de la Société ribéraçoise d'abattage ont généré des impayés de redevance à hauteur d'environ 216 000 €. Sa liquidation au 05 février 2021 a entraîné l'obligation pour la commune de provisionner le risque financier de ce dossier à hauteur de 320 385 €, par délibération du Conseil municipal, augmentant d'autant la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

En résumé, depuis la mise en liquidation de la société ribéraçoise d'abattage en février 2021, ce budget annexe a occasionné des frais importants :

- Provision de 320.385 € en 2021 (garantie d'emprunt, redevance impayée par la SRA, participation au capital)
- Protocole transactionnel de 150.000 € en 2022



Ce dossier représentait un risque financier important pour la commune qui est aujourd'hui sécurisé. Toutefois, pendant plusieurs années, il a été espéré un dénouement rapide sur la reprise d'activité ou non sur ce site. Les éleveurs étaient en attente de décisions, mais les réponses attendues de la part des collectivités engagées dans cette reprise d'activité et de l'Etat ont tardées, et il est aujourd'hui acté que cette reprise ne se fera pas puisque le Département a redonné la compétence à la ville au 31/12/2025. Il faudra donc dans les prochains mois réfléchir à l'avenir de ce site et sur sa possibilité de cession ou de réhabilitation.

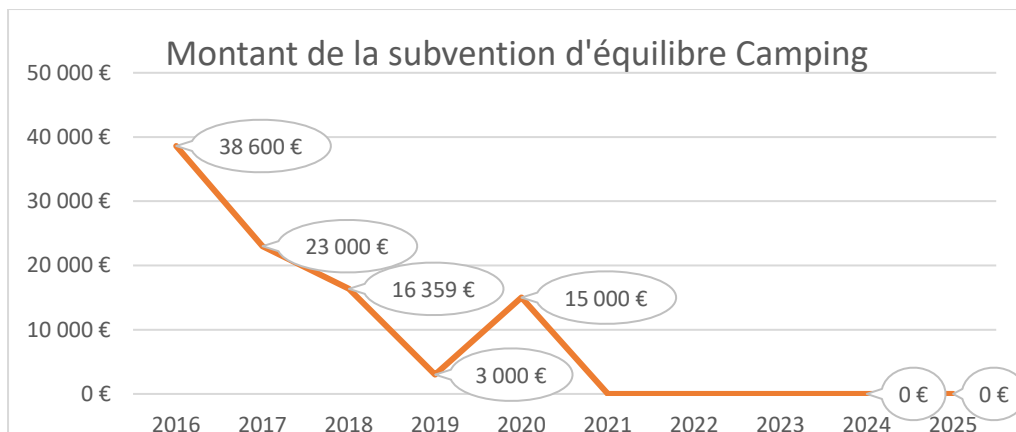
Une reprise sur provisions a été effectuée en 2024 concernant la redevance impayée par la SRA afin de permettre l'enregistrement des créances éteintes à la suite de la clôture pour insuffisance d'actifs prononcée par le tribunal de commerce de Périgueux en date du 26/01/2024.

### 3. Le budget annexe Camping

Il retrace l'exploitation du Camping de la Dronne.

La gestion de ce service a été déléguée par la Commune à un privé via une Délégation de Service Public en 2018.

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal pendant plusieurs exercices. Cependant, compte tenu de son caractère industriel et commercial, ce type de subvention n'est autorisé qu'à titre dérogatoire. La subvention d'équilibre a été supprimée à compter de 2020.



Les recettes (redevances du délégataire et de la base canoës) couvrent les dépenses.

Le délégataire souhaite aujourd'hui racheter le camping et la ville l'accompagne dans les négociations avec les autres propriétaires des terrains occupés.

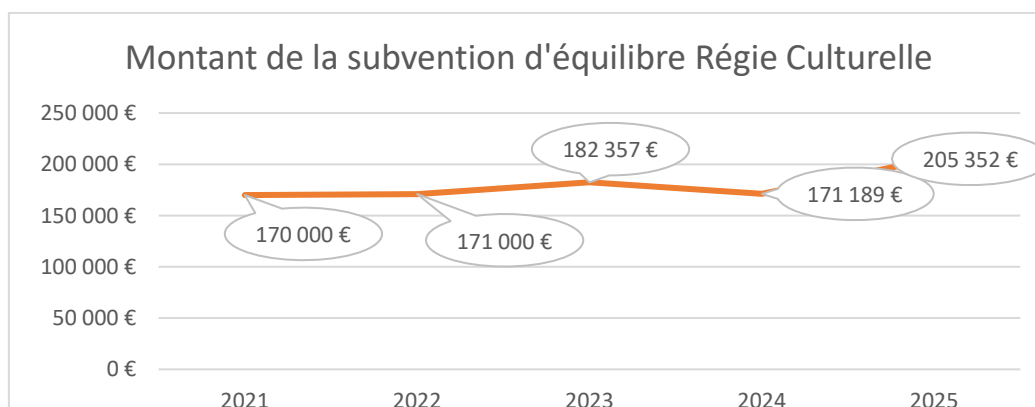
#### 4. Le budget annexe Régie culturelle

La régie culturelle de proximité, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021, retrace l'activité culturelle de la commune (hors bibliothèque et cinéma). Cette création de régie a municipalisé l'action culturelle qui avait été jusqu'alors déléguée à plusieurs associations qui étaient subventionnées par la commune (subventions financières et en nature).

Ce budget annexe fait l'objet d'une subvention du budget principal, car il ne peut pas s'autofinancer.

Après une saison 2021 soumise à la situation sanitaire en France (fermeture jusqu'en mai 2021), la saison 2022 a été fortement perturbée par la tempête de grêle, le principal lieu de spectacle et les lieux culturels (espace André Malraux, Collégiale notamment), ayant dû être fermés au public en juin 2022. La programmation s'est toutefois poursuivie, soit en extérieur pendant la saison estivale, soit dans d'autres salles du territoire ribéracois.

Les activités ont repris un cours plus régulier depuis 2023 avec des saisons riches de spectacles et d'expositions et par conséquent la subvention d'équilibre a nécessairement été plus importante.



#### 5. Le budget annexe Assainissement

Il retrace l'exploitation du service d'assainissement collectif (l'assainissement individuel ou SPANC relève de la compétence communautaire). La gestion de ce service a été déléguée par la Commune à la Sogedo via une Délégation de Service Public en 2020.

Déséquilibré par le transfert de la compétence AEP (adduction d'eau potable) à un syndicat puis au SMDE24 en 2016, ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal lors de certains exercices.

Cependant, compte tenu de son caractère industriel et commercial, ce type de subvention n'est autorisé qu'à titre dérogatoire. Depuis 2021, le budget annexe n'est plus financé par une subvention d'équilibre du budget principal (montant moyen de 58.760 € de 2016 à 2020).

Les différentes augmentations de tarifs de la redevance assainissement collectif permettent notamment d'autofinancer une partie des travaux et/ou de financer les échéances de nouveaux emprunts. En 2024, l'encaissement de cette redevance a augmenté de plus de 33 % par rapport à 2023 et en 2025 de 6,08 % par rapport à 2024.

Les recettes du service d'Assainissement Collectif servent à financer les travaux d'extension ou de réfection du réseau (réhabilitation, mise aux normes et extension du réseau existant, création de nouveaux réseaux...) et des équipements connexes (station d'épuration, bassin d'orage, poste de refoulement...).

En termes de travaux, la commune a poursuivi en 2025 les travaux de réhabilitation du PR CHALARD pour un montant de 91 191,04 € TTC.

Le budget annexe assainissement collectif n'a pas fait l'objet de nouvel emprunt en 2025 et poursuit donc son désendettement ce qui permettra de faire appel plus aisément aux établissements bancaires pour les travaux importants qu'il sera nécessaire de faire pour répondre aux exigences réglementaires.

## E. Bilan des projets inscrits dans la convention ORT

La prolongation du programme décidée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) permet à la commune de poursuivre les actions engagées. A cet effet, la convention ORT a été prolongée jusqu'au 31 mars 2028 afin d'assurer la continuité des opérations.

Par ailleurs, le poste de chef de projet Petites Villes de Demain, subventionné à 75 %, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, permettant de poursuivre le suivi des projets engagés et la coordination avec les partenaires.

Les actions menées s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques.

### « Habiter et vivre au cœur de Ribérac »

#### Développement de l'offre de logements

En 2024, la commune a vendu l'ancienne gendarmerie à la CCPR pour un montant de 80 000 €.

Le bâtiment est actuellement en cours de réhabilitation par Domofrance afin de **créer une résidence seniors de 10 logements** avec un local collectif résidentiel, tout en maintenant l'Office de tourisme au rez-de-chaussée. Les travaux, estimés à 800 000 €, ont débuté en avril 2025 pour une livraison prévue en juin 2026.



Projet résidence seniors



Projet création de logements

La commune a signé en novembre 2025 un bail emphytéotique de 50 ans à titre gratuit conclu avec Périgord Habitat. Le projet prévoit la **création de 12 logements dans l'ancien Hôtel de Ville** (T1, T2, T3).

Le coût des travaux est estimé à 1 000 000 € et ils seront réalisés par Périgord Habitat. Les travaux débuteront en avril 2026 pour une durée de 12 mois, avec une livraison prévue en avril 2027. Ce projet s'inscrit dans une stratégie foncière en optimisant le bâti existant pour revitaliser le centre-ville, tout en préservant un patrimoine architectural.

### Amélioration du parc de logements privés

La Communauté de communes poursuit **l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** en partenariat avec les communes jusqu'en 2027. Cette action vise à encourager la rénovation et l'amélioration des logements existants par le biais d'aides financières accordées aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants pour effectuer des travaux.

Ce dispositif vise à accompagner la rénovation du parc privé, notamment pour :

- lutter contre la vacance et l'habitat indigne
- améliorer la performance énergétique des logements
- favoriser l'adaptation des logements au vieillissement
- proposer des logements à loyers maîtrisés

En complément, la Commune et la Communauté de communes ont mis en place en novembre 2024 une **prime de ravalement de façades** (500 € CCPR + 500 € Ville). Sur la commune de Ribérac, l'objectif est d'accompagner trois opérations par an en centre-ville.

Par ailleurs, un travail d'identification des **logements vacants** est mené à l'échelle intercommunale via la plateforme Zéro Logement Vacant, afin de mieux cibler les actions d'accompagnement des propriétaires.

« Animer le centre-ville et accroître son rayonnement »

### Soutien à la dynamique commerciale et associative

L'opération **Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce**, organisée en octobre 2023, visait à accompagner des porteurs de projet souhaitant développer une activité commerciale locale.

Cette opération a notamment contribué à l'installation de nouvelles activités, dont une salle de CrossFit ouverte en avril 2024 et un commerce alimentaire ouvert en avril 2025. L'opération a été financée par la Banque des Territoires (10 000 € HT) et la CCPR (14 000 € HT).

La commune a financé l'organisation de l'événement ainsi que l'aide au loyer d'un montant de 6 000 € ce qui a permis d'accompagner les deux porteurs de projets pendant leurs trois premiers mois d'installation. Il est envisagé de renouveler l'opération afin de permettre l'installation de nouveaux commerces.

Il est envisagé de renouveler l'opération afin de permettre l'installation de nouveaux commerces.



La création d'une **association de commerçants** en 2023 a également permis de renforcer la coopération entre les acteurs économiques locaux et la collectivité. Plusieurs animations commerciales ont été organisées depuis sa création.

Une **bourse des locaux commerciaux vacants** a par ailleurs été constituée afin de faciliter la mise en relation entre propriétaires et porteurs de projets. Depuis 2020, l'évolution du tissu commercial est la suivante :

- 31 créations d'activités
- 7 reprises d'activités
- 18 fermetures et dont les locaux commerciaux sont vacants
- 11 délocalisations

Afin de revitaliser le centre-ville, la commune a signé une convention avec l'EPFNA pour **l'acquisition de l'ancien hôtel de France et de la maison attenante.**



Ancien hôtel de France, rue Marc Dufraisse



Maison Périgourdine

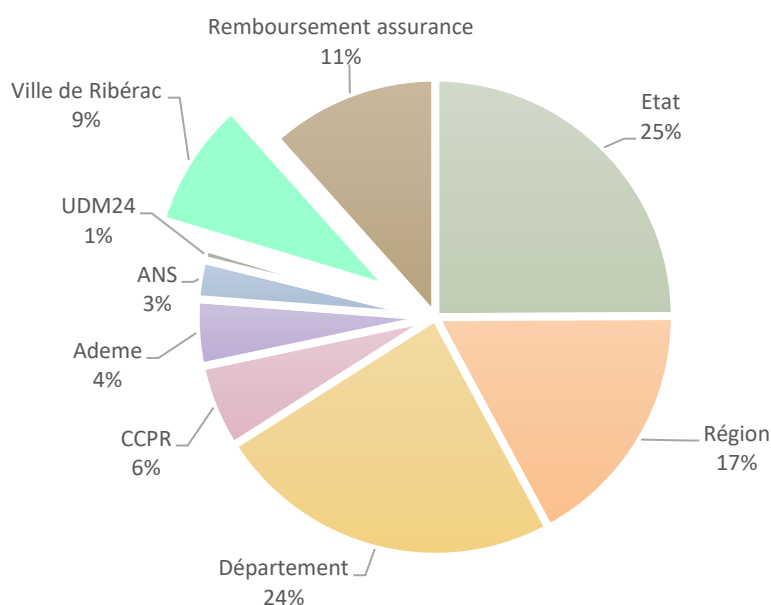
Ce projet vise à accompagner l'installation de porteurs de projet (restauration et activités tertiaires) en lien avec la foncière commerciale TERREN. Une promesse de vente entre l'EPF et la foncière commerciale est en cours de contractualisation.

### Amélioration des équipements publics

Le chantier de **réhabilitation du gymnase en complexe sportif multisports** a débuté en novembre 2024. L'objectif est de moderniser l'équipement et de proposer aux associations sportives un lieu adapté à leurs pratiques. La réception du chantier est prévue à l'été 2026 et une mise en service par les associations à la prochaine rentrée sportive.

Pour rappel, les financeurs sont les suivants :

#### Répartition des financeurs sur le montant HT



Financeurs	Montant
Etat	1 312 609,00
Région	906 000,00
Département	1 255 725,00
CCPR	300 000,00
Ademe	238 200,00
ANS	140 000,00
UDM24	41 919,00
Ville de Ribérac	459 903,64
Remboursement assurance	610 804,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 265 160,64</b>

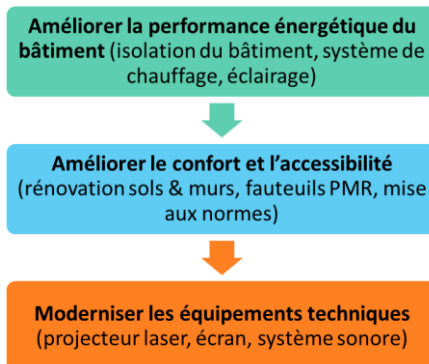
FCTVA	1 036 436,34
Autofinancement commune sur TVA	16 595,79
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 318 192,77</b>

<b>Total autofinancement commune TTC</b>	<b>476 499,43</b>
--	-------------------

La commune engage également un projet de **rénovation du cinéma municipal**.

Une première étape a été franchie avec un avis favorable du Groupement d'Action Locale (GAL) en avril 2025 pour l'obtention de financements européens. La convention signée avec le SDE 24 (décembre 2025) permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et juridique dans le cadre de la procédure de maîtrise d'œuvre et des futurs travaux.

La recherche active de financements se poursuit en 2026 (Europe, Etat, Région, CNC).



## « Façonner le cadre de vie ribéracois de demain »

Dans le cadre du projet régional « Nature et Transitions » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de Communes a été retenue pour mener avec plusieurs communes, dont Ribérac, des actions concrètes de préservation et de restauration de la biodiversité.

La **création de l'agroverger** a permis la mise en place :

- d'un parcours pédagogique permettant de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité et aux pratiques agricoles
- de deux ruchers contribuant au développement de la pollinisation
- d'une gestion écologique des espaces, avec notamment une fauche tardive favorisant la biodiversité
- d'actions pédagogiques et de mouvements de transhumance entre Ribérac et Villeteureix

Cet espace constitue aujourd'hui un support d'activités pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement, notamment à destination des scolaires et du grand public.



Plantation d'arbres par les élèves, janvier 2023



Animation pollinisateurs, « 1001 Abeilles », mai 2024



Transhumance, octobre 2025

La commune poursuit la **modernisation de l'éclairage public**, en s'appuyant sur le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) réalisé en 2023. En partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce programme prévoit le remplacement progressif des luminaires vétustes par des équipements LED. Ces actions visent à améliorer la performance énergétique et à réduire la consommation d'énergie. Le SDE participe à hauteur de 35 % de chaque tranche de travaux.

La commune a bénéficié du Fonds Vert en 2023 et 2024 pour un montant total de 24 000 €. La modernisation de l'éclairage public se poursuivra progressivement jusqu'en 2032 dans le cadre de la convention conclue avec le SDE24.

La Communauté de communes du Périgord Ribéracois a engagé l'élaboration d'un **schéma directeur cyclable** afin de structurer le développement des mobilités douces à l'échelle intercommunale. Ce document stratégique vise à définir un maillage cohérent d'itinéraires cyclables sécurisés, reliant les principaux pôles du territoire et permettant des connexions avec les itinéraires cyclables des intercommunalités voisines.

Un plan de jalonnement et un guide des aménagements cyclables ont été définis. La phase opérationnelle est désormais engagée avec le déploiement progressif de la signalétique et la mise en œuvre des premiers aménagements.

Une **étude stratégique de bourg** portant sur les espaces publics, les mobilités douces et la valorisation paysagère a été réalisée en 2024-2025 par le CAUE avec la participation des habitants. Les conclusions de cette étude constituent désormais un outil d'aide à la décision pour les futurs projets d'aménagement. L'action a été financée en totalité par la CCPR pour un montant de 5 500 €.



RUE DU 26 MARS 1944



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

## « Renforcer l'attractivité économique et touristique »

Une étude de faisabilité visant à développer des **boucles d'itinérance touristique** a été réalisée par la Communauté de communes avec un financement européen. Les circuits touristiques proposés sont aujourd'hui valorisés par l'Office de tourisme.

La commune de Ribérac a été associée au projet porté par l'association PREVER dans le cadre du **dispositif national Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**, visant à favoriser le retour à l'emploi durable des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an, par la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Ce projet, élaboré à l'échelle des 21 communes du territoire de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois, devait permettre l'implantation d'une EBE sur la commune de Ribérac. Après deux ans et demi de préparation, le 7 novembre 2024, le conseil d'administration du Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée a décidé de ne pas retenir la candidature du territoire. En l'absence d'habilitation, la création de l'Entreprise à But d'Emploi n'a donc pas pu être engagée.

La commune a renouvelé en 2025 le label **Ville active et sportive**, obtenu initialement en 2022.

**L'église Notre-Dame de la Paix**, inscrite au titre des monuments historiques, a été fortement endommagée lors de la tempête de grêle de juin 2022, notamment au niveau de la toiture entraînant des infiltrations d'eau. L'édifice faisait déjà l'objet d'une surveillance depuis sa construction en 1934 en raison de fissures.

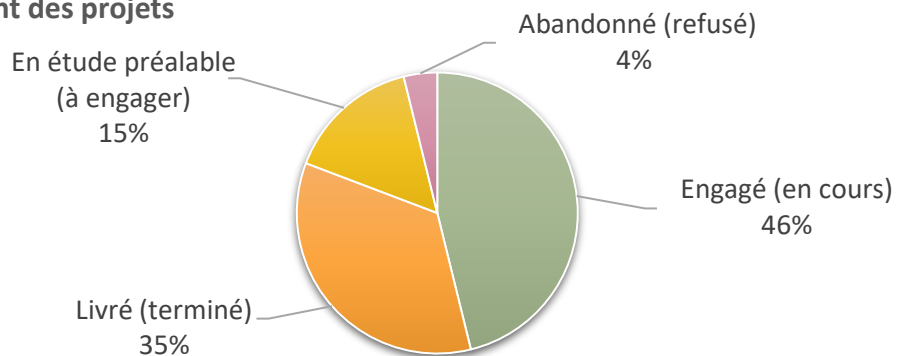
Après une phase de sécurisation du bâtiment (mise en place d'un platelage et de bâches) et la réalisation d'études par un architecte du patrimoine, des travaux de mise hors d'eau et hors d'air sont nécessaires à la sauvegarde de l'édifice. Les marchés ont été notifiés début 2026 et les travaux de restauration débuteront dans les prochaines semaines après l'installation des échafaudages en cours.

## Synthèse financière des projets

Montant HT des subventions attribuées sur la durée du projet

Partenaires	Montant attribué
Europe	22 480
État (DETR, Fonds vert)	1 375 148
Banque des Territoires	27 724
ADEME	238 200
Anah	540 302
Région Nouvelle-Aquitaine	938 640
Département de la Dordogne	1 264 125
Autres Financeurs (bailleurs sociaux, ANS, SDE24, DRAC, assurance, Caisse de retraite...)	2 036 541
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 443 160</b>

## Avancement des projets



Le bilan global des actions engagées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain apparaît globalement positif, malgré un contexte contraint, notamment sur le plan financier (baisse des dotations de l'Etat) et à la suite des conséquences de l'orage de grêle survenu en 2022.

La prolongation du dispositif et du poste de chef de projet jusqu'à fin 2026 permettra d'assurer la continuité du suivi des projets engagés et d'accompagner leur mise en œuvre sur le long terme.

# III. Les trajectoires budgétaires de la Ville de Ribérac pour 2026 – prospectives

## *Orientations et politiques de Ribérac*

### Axes prioritaires :

- Améliorer les services à la population ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir la stabilité des taux d'imposition ;
- Développer le niveau des recettes par :
  - La vente de foncier à chaque fois que cela est possible,
  - La revalorisation du patrimoine bâti en partenariat avec les organismes publics ou privés,
  - Le positionnement de la Ville dans le programme Petites Villes de Demain afin de recréer de l'attractivité et soutenir le développement du territoire avec le souci constant du respect environnemental et patrimonial,
  - La recherche active de financements, tant pour le fonctionnement que pour les investissements,
- Améliorer le cadre de vie,
- Maîtriser le niveau d'endettement.

*Les prévisions annoncées ci-dessous sont susceptibles de modifications d'ici le vote du budget.*

## **A. La section de fonctionnement**

### **1. Les recettes de fonctionnement**

Il est à noter en préambule que le résultat de fonctionnement de 2025 permettra en 2026 une reprise de crédits de recettes de fonctionnement à hauteur de 2 501 918,10 €, en hausse par rapport à celui de 2025 de plus de 96 %, et qui sera pour partie reversée à la section d'investissement pour financer les travaux et l'acquisition de matériels et limiter ainsi le recours à l'emprunt. Pour rappel, le résultat de 2023 n'avait pas permis l'inscription de crédits de recettes en fonctionnement.

#### Les hypothèses retenues pour construire le budget 2026

Le budget 2026 sera construit sur les hypothèses suivantes en matière de recettes :

- Fiscalité : pas de hausse des taux, revalorisation des bases prévue par la loi de finances à 0,8 % (attente des notifications)
- Concours financiers de l'État (dotations) prévision en baisse compte tenu des inscriptions faites dans la loi de finances et des incertitudes du maintien de la ville dans les 10 000 communes les plus défavorisées. La notification des dotations n'est pas intervenue à la rédaction de ce rapport.
- Relations financières avec l'EPCI : attributions de compensation 2026 identiques à 2025, soit un montant de 748.995 €.

Fonctionnement Recettes		BUDGET 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	Différence BP 2026/ BP 2025	Évolution Budget 2026/2025 (%)
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP 2026 PREVISIONS		
C002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	1 274 936,76	0,00	2 501 918,10	1 226 981,34	96,24%
C013	Atténuations de charges	9 000,00	81 006,33	9 000,00	24 352,49	27 000,00	18 000,00	200,00%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	546,00	306 233,57	546,00	546,00	657,00	111,00	20,33%
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	404 400,00	430 065,03	384 000,00	397 313,25	368 000,00	-16 000,00	-4,17%
C73	Impôts et taxes	3 890 895,00	3 934 182,79	3 921 692,00	3 984 529,23	3 928 145,00	6 453,00	0,16%
C74	Dotations et participations	1 369 436,16	1 408 046,06	1 241 188,00	1 252 071,37	1 071 383,00	-169 805,00	-13,68%
C75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	1 374 023,52	2 515 056,00	2 525 969,49	50 000,00	-2 465 056,00	-98,01%
C76	Produits financiers	0,00	82,26	50,00	76,25	50,00	0,00	0,00%
C77	Produits exceptionnels	0,00	241 986,83	0,00	17 110,29	0,00	0,00	
C78	Reprises sur amortissements et provisions	1 789,42	1 790,00	0,00	322,46	0,00	0,00	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 526 066,58</b>	<b>7 777 416,39</b>	<b>9 346 468,76</b>	<b>8 202 290,83</b>	<b>7 947 153,10</b>	<b>-1 399 315,66</b>	<b>-14,97%</b>

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu à hauteur de 2 157 892,27 € à la faveur d'un résultat de fonctionnement de 2025 positif.

Fonctionnement Dépenses		BUDGET 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	Différence BP 2026/ BP 2025	Évolution Budget 2026/2025 (%)
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP 2026 PREVISIONS		
C011	Charges à caractère général	1 323 403,60	1 233 255,46	1 510 225,28	1 125 165,61	1 466 420,00	-43 805,28	-2,99%
C012	Charges de personnel	2 728 490,00	2 677 457,32	2 711 567,00	2 606 785,94	2 842 800,00	131 233,00	4,62%
C65	Autres charges de gestion courante	969 922,36	888 268,00	904 673,30	841 139,10	1 025 045,83	120 372,53	11,74%
C014	Atténuation de produits	9 000,00	6 629,00	16 000,00	15 959,00	20 000,00	4 000,00	20,00%
C023	Virement à la section d'investissement	1 094 373,90	0,00	3 759 773,18	0,00	2 157 892,27	-1 601 880,91	-74,23%
C042	Opérations d'ordre transfert entre sections	184 672,05	729 838,66	184 230,00	178 842,84	174 995,00	-9 235,00	-5,28%
C66	Charges financières	188 054,67	168 386,65	220 000,00	131 161,05	220 000,00	0,00	0,00%
C67	Charges exceptionnelles	19 000,00	14 000,00	30 000,00	1 751,07	30 000,00	0,00	0,00%
C68	Dotations aux provisions	9 150,00	0,00	10 000,00	4 802,49	10 000,00	0,00	0,00%
<b>Total Section</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 526 066,58</b>	<b>5 717 835,09</b>	<b>9 346 468,76</b>	<b>4 905 607,10</b>	<b>7 947 153,10</b>	<b>-1 399 315,66</b>	<b>-14,97%</b>

### Les charges générales de fonctionnement

L'objectif reste de contenir les dépenses de fonctionnement courant tout en préservant la qualité des prestations et en continuant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion tout en tenant compte du contexte économique. À titre indicatif, au-delà de l'inflation générale, une augmentation des charges d'énergies est attendue. Le vieillissement du parc automobile nécessite un budget d'entretien toujours plus élevé pour pouvoir maintenir un service à la population de qualité faute de pouvoir remplacer tous les véhicules. Il est également attendu de nouvelles augmentations sur les contrats d'assurances en 2026. Malgré tout, la prévision du budget sur le chapitre 011 « charges à caractère général » est en baisse de 2,99 % par rapport à la prévision 2025.

Le chapitre 65 regroupe la rémunération des élus et les subventions versées qui ont fait l'objet d'estimations à la hausse. Les demandes de subventions aux associations ont fait l'objet d'un dossier adapté en fonction de la finalité de l'association (sportive ou non-sportive) et seront soumises à l'avis de la commission vie associative, sportive et culturelle avant d'être présentées au Conseil municipal. Les subventions d'équilibre aux budgets annexes doivent également faire l'objet d'augmentation compte tenu des résultats de 2025.

## Les ressources humaines, les charges de personnel

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Évolution 2026/2025 %
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	65 686,72	54 455,94	65 000,00	19,36%
6218	Autre personnel extérieur				
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 466,20	7 294,55	7 795,00	6,86%
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	33 266,44	33 700,06	36 587,00	8,57%
64111	Rémunération principale	1 344 608,01	1 269 145,60	1 354 438,00	6,72%
64112	SFT, indemnité de résidence	10 455,17	4 489,74	3 264,00	-27,30%
64113	NBI	7 134,80	10 920,28	10 914,00	-0,06%
64118	Autres indemnités	243 046,28	245 892,82	253 934,00	3,27%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations	104 200,00	181 999,56	237 897,00	30,71%
64168	Autres emplois d'insertion	99 759,84	31 621,55	2 084,00	-93,41%
6417	Rémunérations des apprentis	1 879,41	8 432,44	12 390,00	46,93%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	225 921,76	255 916,78	287 134,00	12,20%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	418 945,27	442 856,96	503 776,00	13,76%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 814,06	9 163,86	10 233,00	11,67%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00			
6456	Versement au FNC du supplément familial	8 324,00	10 103,00	10 573,00	4,65%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	202,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 224,45	8 691,05	11 779,00	35,53%
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	30 900,00	31 000,00	32 000,00	3,23%
6475	Médecine du travail, pharmacie	846,48	645,00	2 000,00	210,08%
6478	Autres charges sociales diverses	55 978,43			
6488	Autres charges du personnel	0,00	456,75	800,00	75,15%
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 677 457,32</b>	<b>2 606 785,94</b>	<b>2 842 800,00</b>	<b>9,05%</b>

Si l'exécution du chapitre 012 a permis en 2025 une baisse de 2,64 % par rapport à 2024, il a malgré tout été estimé pour 2026 une augmentation des charges de personnel de 4,84 % par rapport au BP 2025.

En effet, même si le remplacement des agents est étudié au cas par cas, dans le principe d'améliorer les marges de manœuvre en fonctionnement, et compte tenu de l'importance de la masse salariale dans le budget des communes, la disparition des emplois PEC impose la modification des contrats en contractuels, augmentant ainsi la masse salariale.

La hausse des cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC au 01/01/2026 aura également un impact non-négligeable sur le chapitre 012 ainsi que les cotisations URSSAF du fait de la modification des contrats PEC, exonérés de ces charges, par des contractuels.

Il a également été prévu le recrutement d'un Directeur Général des Services sur l'exercice 2026 ainsi que le versement, comme le prévoit la loi, depuis le 01/01/2026 d'une participation de l'employeur pour la complémentaire santé labellisée à hauteur de 30 € par agent.

## B. La section d'investissement

### 1. Les recettes d'investissement

Investissement	Recettes	BUDGET 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026			Différence BP 2026/ BP 2025	Évolution Budget 2026/2025 (%)	
		CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP + DM	RÉALISÉ	RAR 2025			PREVISIONS 2026
C001	Résultat reporté ou anticipé		66 105,12	0,00	817 243,91	0,00	0,00	0,00	0,00	-817 243,91	-100,00%
C021	Virement de la section de fonctionnement		1 094 373,90	0,00	3 759 773,18	0,00	0,00	2 157 892,27	2 157 892,27	-1 601 880,91	-42,61%
C024	Produit des cessions d'immobilisations		360 640,00	0,00	4 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 210,00	-100,00%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		184 672,05	729 838,66	184 230,00	178 842,84	0,00	174 995,00	174 995,00	-9 235,00	-5,01%
C41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	14 415,00	14 413,92	0,00	55 500,00	55 500,00	41 085,00	285,02%
C10	Dotations, fonds divers et réserves		1 100 709,39	1 079 824,71	994 644,54	992 057,63	0,00	2 519 702,39	2 519 702,39	1 525 057,85	153,33%
C16	Emprunts et dettes assimilées		283 897,94	0,00	860 560,02	0,00	0,00	1 761 697,05	1 761 697,05	901 137,03	104,72%
C45	Opérations pour comptes de tiers		40 000,00	1 186,83	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX		0,00	7 239,29	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00%
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS		0,00	106 915,11	31 745,64	41 745,64	0,00	0,00	0,00	-31 745,64	-100,00%
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC		10 490,00	9 838,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0054	EQUIPEMENTS SPORTIFS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	
O0059	GYMNASE MUNICIPAL		2 367 200,00	1 087 382,70	3 069 871,30	307 237,50	2 546 513,80	0,00	2 546 513,80	-523 357,50	-17,05%
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022		0,00	2 551,18	55 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-55 600,00	-100,00%
O0062	EGLISE NOTRE DAME		0,00	4 660,00	0,00	55 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL		0,00	0,00	0,00	1 115,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total Section</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 508 088,40</b>	<b>3 029 436,48</b>	<b>9 844 293,59</b>	<b>1 591 012,93</b>	<b>2 546 513,80</b>	<b>6 730 186,71</b>	<b>9 276 700,51</b>	<b>-567 593,08</b>	<b>-5,77%</b>

Dès que cela est possible, chaque projet de travaux fait l'objet d'une recherche approfondie de subventions auprès des institutions telles que la Préfecture, la Région, le Département, la CCPR... pour minimiser le plus possible le reste à charge pour la ville et ne pas avoir ainsi recours à l'emprunt.

Toutefois, elles ne peuvent être inscrites au budget qu'une fois la notification reçue. Pour les projets d'investissements 2026, aucune notification n'a encore été reçue. Il a donc été inscrit le solde de l'emprunt de la Banque des Territoires encore disponible soit 1 761 697,05 €. Cet emprunt est indexé sur le taux du livret A, aujourd'hui à 1,5 %, et est donc plus avantageux qu'un emprunt classique.

Le virement de la section de fonctionnement est un atout majeur dans l'équilibre du budget d'investissement.

Le chapitre 010 « Dotations, fonds divers et réserves » correspond aux recettes de FCTVA et aux excédents de fonctionnement de 2025 (résultat de fonctionnement) capitalisés. Il est en hausse de 153,33 % du fait d'un résultat d'investissement négatif qu'il convient de combler avec des recettes de fonctionnement prises sur le résultat excédentaire de 2025 à hauteur de 2 069 702,39 €. Compte tenu des investissements éligibles au FCTVA effectués en 2025, le FCTVA est en augmentation de 117,39 % en 2026.

### 2. Les dépenses d'investissement

Investissement	Dépenses	BUDGET 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026			Différence BP 2026/ BP 2025	Évolution Budget 2026/2025 (%)	
		CHAPITRE	LIBELLÉ	BP + DM	RÉALISÉ	BP + DM	RÉALISÉ	RAR 2025			PREVISIONS 2026
C001	Résultat reporté ou anticipé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 302,17	1 168 302,17	1 168 302,17	
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		546,00	306 233,57	546,00	546,00	0,00	657,00	657,00	111,00	20,33%
C041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	14 415,00	14 413,92	0,00	55 500,00	55 500,00	41 085,00	285,02%
C10	Dotations, fonds divers et réserves		8 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C16	Emprunts et dettes assimilées		637 400,00	630 228,36	610 500,00	605 163,59	0,00	650 500,00	650 500,00	40 000,00	6,55%
C26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
C45	Opérations pour comptes de tiers		40 000,00	1 186,83	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%
C21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	394 313,29	394 313,29	344 313,29	688,63%
O0015	BATIMENTS COMMUNAUX		56 523,52	20 427,25	94 281,00	30 845,23	9 546,69	1 184 148,52	1 193 695,21	1 099 414,21	1166,10%
O0017	AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS		290 342,48	178 104,23	173 298,09	113 854,30	26 250,69	579 045,00	605 295,69	431 997,60	249,28%
O0018	ECLAIRAGE PUBLIC		70 982,32	2 347,43	114 689,94	7 643,14	78 431,75	77 604,71	156 036,46	41 346,52	36,05%
O0023	BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES		13 543,00	7 553,58	47 230,00	6 431,89	0,00	128 854,62	128 854,62	81 624,62	172,82%
O0054	EQUIPEMENTS SPORTIFS		11 196,00	0,00	19 795,00	11 605,13	0,00	138 359,00	138 359,00	118 564,00	598,96%
O0055	QUARTIER HISTORIQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
O0059	GYMNASE MUNICIPAL		2 687 190,05	135 126,66	5 695 584,04	2 579 738,73	2 906 174,58	469 011,91	3 375 186,49	-2 320 397,55	-40,74%
O0061	RECONSTRUCTION TEMPETE 20 JUIN 2022		1 485 147,50	929 054,83	2 914 507,30	159 120,36	425 556,25	66 826,20	492 382,45	-2 422 124,85	-83,11%
O0062	EGLISE NOTRE-DAME		55 771,00	16 852,92	0,00	0,00	0,00	640 000,00	640 000,00	640 000,00	
O0063	TRIBUNAL		40 459,00	15 840,83	4 772,12	4 772,11	0,00	0,00	0,00	-4 772,12	-100,00%
O0104	ACQUISITION DE MATERIEL		85 094,53	35 341,20	64 675,10	42 424,61	1 954,06	235 664,07	237 618,13	172 943,03	267,40%
<b>Total Section</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 508 088,40</b>	<b>2 278 297,69</b>	<b>9 844 293,59</b>	<b>3 576 559,01</b>	<b>3 447 914,02</b>	<b>5 828 786,49</b>	<b>9 276 700,51</b>	<b>-567 593,08</b>	<b>-5,77%</b>

## Les restes à réaliser

Les restes à réaliser concernent uniquement la section d'investissement.

Il s'agit des dépenses (devis, contrats, marchés) engagés, c'est-à-dire ayant reçu un engagement juridique (signature du maire) mais non terminés ou non mandatés (payés) à la date de la clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2025. Ils sont automatiquement reportés sur le budget suivant.

Il s'agit également des recettes d'investissement engagées, car notifiées, mais que la Commune n'a pas encaissées à la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au 31 décembre 2025.

Pour 2026, les restes à réaliser en dépenses comme en recettes concernent pour la majeure partie l'opération de construction du gymnase.

<b>RAR 2025 DEPENSES</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Détail</b>
<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>9 546,69</b>	<i>Travaux plâtrerie et peinture Foyer Temps Libre, couverture lavoir, pompe de relevage ex Secours Populaire</i>
<b>AMEN. ET EQUIPEMENTS URBAINS</b>	<b>26 250,69</b>	<i>Vivaces, projecteurs tennis, borne incendie rte St Sulpice, extension réseau élec., panneaux</i>
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>78 431,75</b>	<i>Remplacement de foyers éclairage public</i>
<b>COMPLEXE MULTI SPORTS</b>	<b>2 906 174,58</b>	<i>Etudes diverses et construction gymnase</i>
<b>RECONSTRUCTION TEMPÊTE 20 JUIN 22</b>	<b>425 556,25</b>	<i>Collégiale, bains douches, Mission locale...</i>
<b>ACQUISITION DE MATÉRIEL</b>	<b>1 954,06</b>	<i>chaudière à huile, harpe photovoltaïque frelaons</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 447 914,02</b>	

## C. La gestion de la dette

### Remboursement de la dette et échéances prévisionnelles 2026

(Données à titre indicatif, susceptible de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montant des échéances. Échéances 2026 : hors nouveaux emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2026).

BUDGET	CRD AU 31/12/2023	ÉCHÉANCE CAPITAL 2024	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2024	ÉCHÉANCE TOTALE 2024	CRD AU 31/12/2024	ÉCHÉANCE CAPITAL 2025	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2025	ÉCHÉANCE TOTALE 2025	CRD AU 31/12/2025	ÉCHÉANCE CAPITAL 2026	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2026	ÉCHÉANCE TOTALE 2026
PRINCIPAL	5 716 455,50	630 228,37	153 246,00	783 474,37	5 086 226,60	605 163,59	126 616,15	731 779,74	4 480 963,08	610 698,35	104 078,44	714 776,79
ASSAINISSEMENT	2 044 899,46	212 971,93	64 738,78	277 710,71	1 831 924,53	218 458,33	54 234,97	272 693,30	1 613 466,20	206 109,17	46 064,09	252 173,26
ABATTOIR*	399 040,96	26 535,88	31 039,38	57 575,26	354 910,76	27 630,61	29 950,18	57 580,79	309 685,83	27 630,61	29 950,18	57 580,79
<b>TOTAL</b>	<b>8 160 395,92</b>	<b>869 736,18</b>	<b>249 024,16</b>	<b>1 118 760,34</b>	<b>7 273 061,89</b>	<b>851 252,53</b>	<b>210 801,30</b>	<b>1 062 053,83</b>	<b>6 404 115,11</b>	<b>844 438,13</b>	<b>180 092,71</b>	<b>1 024 530,84</b>

\* Y compris protocole d'accord CA en fonctionnement

### Le capital restant dû théorique au 31/12/2026

BUDGET	CRD THEORIQUE AU 31/12/2026
PRINCIPAL	5 631 961,78
ASSINISSEMENT	1 407 357,03
ABATTOIR	263 320,83
<b>TOTAL</b>	<b>7 302 639,64</b>

L'emprunt contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires a augmenté l'endettement de la ville, mais compte tenu des travaux de remise en état après la tempête de grêle et les délais de remboursement de la SMACL, assureur de la ville, et du reste à charge, celui-ci était indispensable.

Sur les 3 011 697,05 € empruntés, 1 250 000 € ont été mobilisés en 2023. En 2024 et 2025, il n'a pas été nécessaire de mobiliser cet emprunt.

Cet emprunt est mobilisable jusqu'au 31/07/2026 et ne commencera à produire des remboursements de capital qu'à compter de fin 2026. À cette date, certains emprunts en cours seront complètement remboursés ce qui devrait compenser le début de cet amortissement.

Son taux étant indexé sur le taux du livret A, aujourd'hui à 1,5 %, il est à ce jour plus intéressant de débloquer en 2026 l'intégralité de cet emprunt plutôt que de négocier un nouvel emprunt qui aura un taux plus élevé compte tenu du marché actuel.

## D. Les budgets annexes

Sur les principes et avec les objectifs identiques au budget principal, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes seront, sauf dépenses exceptionnelles, stables.

### L'abattoir

Le budget 2026 ne devrait pas connaître de modifications significatives. Les résultats positifs de 2025, en fonctionnement comme en investissement, permettent de les reprendre au budget 2026. Ainsi, ce budget devrait bénéficier d'une subvention d'équilibre de 94 768,93 € soit une augmentation de moins de 1 % par rapport à 2025.

### Le cinéma Max Linder

Le budget de fonctionnement devrait être stable en 2026 par rapport au BP 2025 pendant que celui d'investissement devrait très largement augmenter du fait de l'inscription d'études et de travaux pour sa réhabilitation. Ce budget annexe reprendra un résultat déficitaire de 9 116,30 € en fonctionnement lié à la fréquentation en baisse sur l'exercice 2025 et un résultat positif de 4 094,68 € en investissement. Ainsi, ce budget devrait bénéficier d'une subvention d'équilibre de 139 322,30 € soit une augmentation de 117,20 % par rapport à 2025.

Une subvention d'investissement provenant du budget principal de 920 878,02 € devrait être inscrite dans l'attente des notifications éventuelles de subventions de partenaires extérieurs afin d'équilibrer le budget. Une fois notifiées, ces subventions viendront en diminution du transfert du budget principal. Toutefois, les travaux ne commenceront qu'une fois les subventions obtenues.

### Le service assainissement collectif

Ce budget reprendra le résultat positif en fonctionnement de 67 522,58 € et déficitaire en investissement de 48 495,71 €. Les restes à réaliser de 147 206,39 € en dépenses d'investissement correspondent en grande majorité aux travaux du PR Chalard pour lesquels les factures n'ont pas encore été réceptionnées et en recettes d'investissement pour 40 479,60 € aux subventions obtenues et non encore versées pour ces mêmes travaux.

Au cours de l'exercice 2026, la ville devra transférer la compétence assainissement collectif afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 70 % pour les réseaux d'assainissement et 50 % pour les mises en conformité de branchement. Ces subventions sont indispensables à la réalisation des travaux nécessaires estimés à environ 4 800 000 € HT sur 10 ans.

Compte tenu de la réforme des redevances des agences de l'eau, le budget assainissement devra s'acquitter de la redevance de performance du système d'assainissement collectif avant que celle-ci ne lui soit reversée par la SOGEDO. Elle est calculée sur les volumes de l'année n-1 et est estimée pour 2026 à 35 000 €.

Pas de subvention d'équilibre pour ce budget compte tenu de son caractère industriel et commercial.

### Le camping municipal

Sa gestion est confiée à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public. Le budget camping est équilibré sans subvention du budget principal.

Comme déjà évoqué en rétrospective, le délégataire souhaite aujourd'hui racheter le camping et la ville l'accompagne dans les négociations avec les autres propriétaires des terrains occupés.

## La régie culturelle de proximité

Ce budget ne devrait pas connaître de modifications significatives. Les résultats positifs de 2025, en fonctionnement de 40 263,40 € et en investissement de 5 957,38 €, permettent de les reprendre au budget 2026. Ce budget annexe devrait bénéficier d'une subvention d'équilibre de 165 306,60 €, soit une baisse de 19,50 % par rapport à 2025.

## E. Les projets d'investissements programmés en 2026

### 1. La poursuite de la réhabilitation du gymnase municipal en complexe sportif multisports

Le gymnase de Ribérac, construit en 1973 et agrandi en 1989 pour créer une salle de gymnastique ainsi qu'un dojo est un équipement structurant pour la commune. Depuis sa construction, aucune réhabilitation majeure n'avait été entreprise, entraînant une vétusté du bâtiment. Après les dommages causés par la tempête de grêle de juin 2022, la municipalité a décidé de réhabiliter cet équipement en un complexe sportif. Le projet voté par le Conseil municipal en juin 2023, prévoit la rénovation complète du gymnase existant et la création d'une extension pour une salle multisports.

Ce projet de réhabilitation comprend :

- La mise aux normes du bâtiment ;
- L'amélioration de la performance énergétique via la géothermie et des panneaux photovoltaïques ;
- Le réaménagement des espaces et l'adaptation des locaux pour accueillir des compétitions sportives et satisfaire les besoins des associations sportives.

Les travaux avancent comme prévu et la livraison du bâtiment devrait intervenir durant l'été 2026 pour une ouverture en septembre.



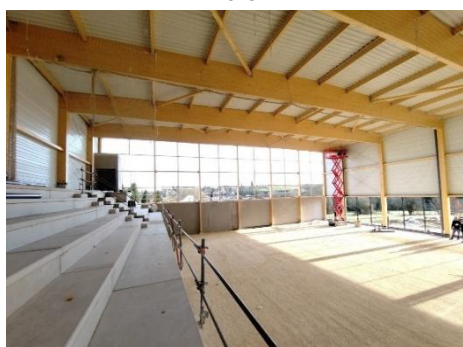
Travaux de démolition de l'ancien gymnase – mars 2025



Travaux de terrassement du nouveau bâtiment – mai 2025



Juillet 2025



Janvier 2026



Février 2026



Mars 2026

Des travaux en plus-value et d'autres en moins-value seront nécessaires et les crédits seront inscrits au BP 2026 ainsi que ceux relatifs aux révisions de prix.

## 2. La poursuite des travaux pour moderniser le parc d'éclairage public

Le projet de modernisation du parc d'éclairage public à Ribérac, en collaboration avec le SDE 24, répond à un diagnostic préalable mettant en évidence une vétusté importante des installations, estimée à 33 % pour l'ensemble des foyers lumineux sur le territoire de la Dordogne.

Face à ce constat, le SDE 24 accompagne activement la commune dans la modernisation de son parc d'éclairage public, avec l'objectif principal de réaliser des économies d'énergie et de réduire les coûts électriques associés.

**Les travaux inscrits dans un plan global de modernisation sur 10 ans, ont commencé en 2024 et se poursuivent en 2026.** Ils intègrent le remplacement des luminaires vétustes par des équipements économes en énergie, conformément au schéma d'aménagement lumière, adopté par la commune.

## 3. Les travaux de restauration des intérieurs de la Collégiale Notre-Dame

À la suite de la tempête de grêle du 20 juin 2022, des travaux de réfection de la toiture ont été réalisés. Fin 2025 ont débuté les travaux de restauration des lambris bois et décors muraux qui ont subi de très sérieuses dégradations du fait des infiltrations multiples. Ils se poursuivront en 2026.

Des études ont été effectuées pendant plusieurs mois afin d'étudier tous les matériaux en place et de mesurer le degré de détérioration. Un marché a été lancé et les travaux ont débuté fin 2025 pour une durée estimée de 7 mois. Ils consisteront à nettoyer et à restaurer les décors sur lambris bois, restitution des décors sur les lambris remplacés afin d'assurer l'uniformité esthétique, restaurer les décors sur supports maçonnés, incluant nettoyage, consolidation et renforcement des parties fragilisées.

Le montant des travaux de restauration de la Collégiale fait partie des restes à réaliser.



Installation échafaudages – novembre 2025



Plafond d'origine de la Collégiale avant travaux

## 4. La réfection de l'église Notre-Dame de la Paix



Installation échafaudages – mars 2026

L'église Notre-Dame de la Paix est un édifice inscrit aux monuments historiques. Depuis sa construction en 1934, l'église a fait l'objet d'une surveillance continue en raison de problèmes de fissures.

La tempête de grêle survenue le 20 juin 2022 a causé des dommages significatifs en affectant non seulement le toit, mais en compromettant sérieusement la structure du bâtiment par des infiltrations d'eau. L'église fermée pendant plusieurs mois, a pu rouvrir ses portes en septembre 2023, grâce à l'installation d'un platelage à l'intérieur, contribuant ainsi à renforcer la structure du bâtiment.

Des travaux de mise hors d'eau auraient dû intervenir courant 2025 mais les difficultés de négociations avec l'assureur de la ville, la SMACL, n'ont pas permis de lancer les marchés nécessaires à cette réfection, la ville n'ayant pas la capacité de financer ces travaux sans le versement de l'assurance.

Fin 2025, un protocole a été signé avec la SMACL et les marchés ont été lancés, la notification de ceux-ci a été faite début mars. Les travaux débuteront dans les prochaines semaines après l'installation des échafaudages en cours.

## 5. Le programme d'assainissement collectif

Un programme de travaux avait été validé par la commune le 6 juillet 2021 et a été différé à la suite du violent orage de grêle de juin 2022.

Une analyse sur les capacités financières du budget annexe assainissement a été demandée à l'ATD24 ainsi qu'une étude prospective de la tarification des recettes afin de proposer un nouvel échelonnement des travaux en adéquation avec les moyens de la commune et une tarification qui reste supportable par les abonnés.

Cette étude a fait ressortir qu'après une première augmentation tarifaire conséquente de 22 % sur la part collectivité en 2020 applicable en 2021, il est devenu nécessaire d'augmenter à nouveau la tarification.

Toutefois, il faudra au préalable que la ville se soit regroupée avec d'autres communes pour créer un syndicat ou se rattacher à un syndicat déjà existant, faute de quoi la ville ne pourra pas prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sans lesquelles ce programme de travaux n'est pas tenable.

Le programme pluriannuel d'investissement du budget annexe assainissement pourrait être le suivant :

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE RIBERAC**

1 -) ETUDES :

Intitulé de l'opération	Montant estimatif HT	Subvention AE	Autofinancement	Observations	Nombre de br. créés	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036
DIAGNOSTIC PERMANENT	60 000 €	42 000 €	18 000 €				18 000 €										
Analyses des risques de défaillance (ARD)	10 000 €	5 000 €	5 000 €				5 000 €										
REVISION DE ZONAGE	8 000 €	4 000 €	4 000 €		-				4 000 €								
<b>Total Etudes :</b>	<b>78 000 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>27 000 €</b>			<b>- €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

2-) TRAVAUX :

Intitulé de l'opération	Montant estimatif HT	Subvention AE	Autofinancement	Observations	Nombre de br. créés	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036
Réhabilitation complète du PR du Chalard, Augmentation du pompage du PR Piscine, Réhabilitation de la bache du PR ACRP et de l'hydraulique et mise en conformité des autres PR	220 000 €	147 000 €	73 000 €	DAS AEAG (aide n°AID-2024-00268) Fevrier 2024		73 000 €											
Déconnexion de la source EP, Déconnexion du DO7 Lakanal	50 000 €	- €	50 000 €		-		50 000 €										
Mise en séparatif Rue Jean Moulin avec remplacement total du réseau unitaire	831 600 €	300 120 €	531 480 €	Chiffrage PRO SOCAMA 2022 actualisé +20%	-			531 480 €									
<i>Canalisations EU</i>	321 600 €	225 120 €															
<i>Canalisations EP</i>	360 000 €																
<i>Mise en conformité de branchements</i>	150 000 €	75 000 €															
Mise en séparatif Rue Couleau	508 690 €	312 130 €	196 560 €	Chiffrage diag actualisé +30%	-				196 560 €								
<i>Réseau EU</i>	445 900 €	312 130 €															
<i>Connexion réseau EP</i>	62 790 €																
Mise en séparatif Rue du 26ème RI	555 133 €	175 630 €	379 503 €	Chiffrage diag actualisé +30%	-										379 503 €		
<i>Canalisations EU</i>	250 900 €	175 630 €															
<i>Canalisations EP</i>	304 233 €																
Mise en séparatif Av Acacias A. Cruvelier	348 433 €	185 822 €	162 611 €	Chiffrage diag actualisé +30%	-								162 611 €				
<i>Canalisations EU</i>	265 460 €	185 822 €															
<i>Canalisations EP</i>	82 973 €																
Mise en séparatif Place Nationale	1 080 950 €	536 900 €	544 050 €	Chiffrage diag actualisé +30%	-				544 050 €								
<i>Canalisations EU</i>	767 000 €	536 900 €															
<i>Canalisations EP</i>	313 950 €																
Mise en séparatif A Camus	471 770 €	267 449 €	204 321 €	Chiffrage diag actualisé +30%	-							204 321 €					
<i>Canalisations EU</i>	382 070 €	267 449 €															
<i>Canalisations EP</i>	89 700 €																
Mise en séparatif Rue du Palais et mise en séparatif rue Prof Urbain	312 553 €	82 530 €	230 023 €	Chiffrage diag actualisé +30%	-						230 023 €						
<i>Canalisations EU</i>	220 610 €	154 427 €															
<i>Canalisations EP</i>	91 943 €																
Renouvellement du réseau avec interventions ponctuelles suite ITV 2018	192 790 €	134 953 €	57 837 €	Chiffrage diag actualisé +30%												57 837 €	
Réhabilitation, étanchéification, accessibilité des regards	127 140 €		127 140 €	Chiffrage diag actualisé +30%												127 140 €	
<b>Total travaux :</b>	<b>4 699 058 €</b>	<b>2 142 534 €</b>	<b>2 556 524 €</b>		0	<b>73 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>531 480 €</b>	<b>196 560 €</b>	<b>544 050 €</b>	<b>230 023 €</b>	<b>204 321 €</b>	<b>162 611 €</b>	<b>379 503 €</b>	<b>184 977 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL (études et travaux)</b>	<b>4 777 058 €</b>	<b>2 193 534 €</b>	<b>2 583 524 €</b>			<b>73 000 €</b>	<b>73 000 €</b>	<b>531 480 €</b>	<b>200 560 €</b>	<b>544 050 €</b>	<b>230 023 €</b>	<b>204 321 €</b>	<b>162 611 €</b>	<b>379 503 €</b>	<b>184 977 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## 6. La rénovation du cinéma municipal

Le cinéma municipal, installé dans l'ancien foyer municipal ayant également servi de théâtre, présente aujourd'hui un état de vétusté nécessitant une réhabilitation globale.

L'équipement ne répond plus aux normes en vigueur, notamment à la norme AFNOR NF S 27001, qui a pour objectif que chaque spectateur dispose d'une vision intégrale de l'image projetée, quelle que soit sa position ainsi que d'autres concernant l'accessibilité des ERP. Le bâtiment présente également des besoins importants en matière de rénovation énergétique, notamment en raison d'un système de chauffage ancien. La chaudière actuelle date de 1989, elle est actuellement vétuste et n'a pas fait l'objet de remplacement depuis son installation.

Une étude énergétique réalisée en septembre 2025 par le SDE24 a permis d'identifier plusieurs préconisations visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Le projet vise ainsi à moderniser cet équipement culturel afin d'améliorer le confort des usagers, renforcer la polyvalence de la salle et réduire les consommations énergétiques.

Les demandes de subventions sont en cours de dépôt en 2026 et le plan de financement pourrait se décliner ainsi :

DÉPENSES		RECETTES		
Type	Montant HT	Type	Montant HT	%
<b>Etudes</b>		<b>Financements</b>		
Honoraires ingénierie MOE, diagnostics, BC, CSPS	114 973	Fonds européens (FEDER)	200 000	21%
Frais d'accompagnement SDE24	17 926	Région (20 % du montant HT trvx + ingénierie plafonné à 100 000 €)	100 000	11%
<b>MONTANT TOTAL ETUDE HT</b>	<b>132 899</b>	DETR 2026 (30 % du montant HT ingénierie)	39 870	4%
<b>Travaux</b>		DETR 2026 (30 % du montant HT trvx)	243 207	26%
Système de chauffage / ventilation (pompe à chaleur)	125 119	CNC - aide selective (20 % des dépenses éligibles)	145 677	15%
Remplacement CTA*	36 500			
Installation VMC sanitaires	900			
Relamping led	4 000			
Isolation intérieure	13 600	Autofinancement (TSA + fonds propres)	214 836	23%
Isolation extérieure	80 350			
Menuiseries	42 300			
Rénovation et aménagement scène cinéma - rénovation de la salle (revêtements muraux, fauteuils, balisage, traitement mural acoustique) - équipements (projecteur, régie son lumière)	274 230			
Travaux connexes et induits (peintures, PMR, etc.)	233 692			
<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>810 691</b>			
<b>MONTANT TOTAL (étude, travaux, équipements) HT</b>	<b>943 590</b>	<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>943 590</b>	<b>100%</b>
<b>TVA</b>	<b>188 718</b>	<b>TVA</b>	<b>188 718</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 132 308</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 132 308</b>	

## 7. Les travaux et autres investissements

Le programme d'investissement pour 2026 pourrait être résumé comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	394 313,29
O0015 - BATIMENTS COMMUNAUX	1 193 695,21
O0017 - AMENAGEMENTS - EQUIPEMENTS URBAINS	605 295,69
O0018 - ECLAIRAGE PUBLIC	156 036,46
O0023 - BATIMENTS SCOLAIRES	128 854,62
O0054 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	138 359,00
O0059 - COMPLEXE MULTI SPORTS	3 375 186,49
O0061 - RECONSTRUCTION TEMPETE	492 382,45
O0062 - EGLISE NOTRE DAME	640 000,00
O0104 - ACQUISITION DE MATERIEL	237 618,13
<b>TOTAL</b>	<b>7 361 741,34</b>

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 662,58
OPERATION 310 - DIVERS TRAVAUX ASSAINISSEMENT	24 420,00
OPERATION 341 - PROGRAMME 2021-2024	132 786,39
<b>TOTAL</b>	<b>172 868,97</b>

<b>BUDGET ANNEXE CINEMA</b>	
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 000,00
CHAPITRE 204 - SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	18 000,00
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 668,70
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	811 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 668,70</b>

Les dossiers de demandes de subventions ont d'ores et déjà été déposées dès que cela a été possible, mais au jour de l'écriture de ce rapport aucune notification n'est encore intervenue.

### Conclusion

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas pour mission d'examiner les lignes budgétaires dans le détail ni de travailler sur une première mouture du budget primitif pour ajuster son mode d'équilibrage. L'objectif qui lui est assigné est de dresser les grandes lignes d'évolutions des principaux dossiers, sachant que seule la présentation du budget primitif constituera une approche comparative complète, avec le budget primitif de l'année antérieure.

Les orientations retenues découlent des choix politiques suivants :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en prenant en compte l'inflation et l'augmentation importante des fluides
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale malgré le remplacement de certains postes qui ne l'avaient pas été jusqu'à maintenant
- Maîtriser la dette
- Investir pour un meilleur cadre de vie